



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

Rapport de la Commission de gestion sur le Préavis n° 02/05.2018

Adoption de la gestion et des comptes 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion était composée de Mme Véronique Savioz et de MM. Philippe Deillon, Pierre Enderlin, Thierry Jaquiéry, François Ludwig, Michel Perriard et Alexandre Wohnlich. Lors de sa première séance, la Commission a désigné ce dernier comme Président rapporteur.

Rappelons que, pour la deuxième fois, deux commissions ont été chargées d'étudier ce préavis, ceci en respect des articles 40 et 41 de notre règlement du Conseil communal. La présente Commission de gestion s'est donc penchée sur la gestion de l'année écoulée, laissant à la Commission des finances le soin de s'occuper de l'examen des comptes 2017.

Notons que certains aspects de la gestion et des comptes se côtoient de près, voire se superposent et peuvent s'influencer mutuellement.

La Commission s'est réunie à 10 reprises : le mercredi 7 mars, les lundis 19 mars, 16 et 30 avril, le mardi 8 mai, le lundi 14 mai, le mercredi 23 mai, les lundis 28 mai, 4 et 25 juin 2018.

Le rapport s'articule autour des éléments et chapitres suivants :

1. Préambule
2. Règlement du Conseil communal
3. Questions à la Municipalité
4. Visites des biens communaux
5. Salle de gymnastique du Cherrat
6. Projet de la piscine
7. Places de jeux
8. Observations et vœux – Exercice 2016
9. Observations – Exercice 2017
10. Appréciation générale
11. Conclusion

1 PREAMBULE

Pour établir son rapport, la Commission de gestion s'est notamment basée sur :

- Le règlement du Conseil communal ;
- La partie gestion du Préavis 02/05.2018 de la Municipalité ;
- Les réponses aux questions écrites que la Commission a transmises à la Municipalité, ainsi que certains documents remis par cette dernière ;
- L'entretien avec la Municipalité (lundi 30 avril) ;
- La visite des biens communaux avec la Municipalité (mardi 8 mai), à savoir la station de pompage et le réservoir de l'Épine (Service des eaux), ainsi que le chantier du bâtiment administratif. M. Tommaso Melchiorre, responsable du Service des bâtiments communaux, ainsi que MM. Ernesto Carrillo et Daniel Dumas du Service des eaux, nous ont accompagnés au cours de la visite.

D'emblée, la Commission a pris le parti d'éviter de répéter ce qui a été écrit par la Municipalité dans son préavis.

Elle a également pris connaissance des derniers rapports des commissions de gestion successives depuis 2010, de sorte à éviter de reprendre des thèmes abordés et traités trop récemment. A toutes fins utiles, pour information et pour les prochaines commissions de gestion, le tableau récapitulatif listant les thèmes traités par les précédentes commissions est donné en Annexe 1.

Finalement, parmi les nombreux thèmes abordés et discutés par la Commission et avec la Municipalité, seule une sélection des principaux sujets est présentée à la suite, choisis suivant leur intérêt eu égard à l'exercice 2017 de notre Commune.

2 REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Afin que son travail soit en adéquation avec ce qui est attendu d'elle, la Commission de gestion a consulté attentivement le Règlement du Conseil communal, plus spécifiquement les articles 96 à 104 qui traitent de l'examen de la gestion et des comptes de l'année écoulée.

Il est apparu à la Commission qu'il semble régner un certain flou quant à deux sujets distincts, bien que difficilement dissociables.

Les observations

Celles-ci sont mentionnées aux articles 96, 100, 101 et 103. Pour rappel, les observations sont faites par les commissions de gestion ou des finances à l'issue de leur rapport.

Suivant les articles du Règlement, la Municipalité doit indiquer dans son rapport de gestion la suite qu'elle donne aux observations maintenues par le Conseil de l'année précédente. Cette année, ceci est fait aux pages 37 et 38 du préavis (avec une certaine confusion amenée par la coexistence dans les rapports des années précédentes de vœux et d'observations, les vœux étant supposés moins contraignants ; or il s'avère que le recours à des vœux ne fait pas partie du Règlement).

Toujours suivant le Règlement, la Commission de gestion communique dans son rapport ses observations sur l'année écoulée (2017 dans le cas présent) et la Municipalité devrait y répondre dans les 10 jours, et non dans son préavis de l'année suivante. Le rapport de la Commission et les réponses de la Municipalité aux observations sont soumises au Conseil communal. Puis en fonction de la discussion sur ces observations, le Conseil devrait pouvoir décider (= voter) sur chacune des observations discutées.

On constate que la manière de faire qui prévaut à ce sujet dans notre Commune n'est pas été appliquée ces dernières années en conformité avec le Règlement de Conseil communal.

Le planning

Les différents éléments temporels sont donnés aux articles 96, 100, 101 et 102.

Dans le Règlement (art. 100 et 101), il est fait mention de deux périodes de 10 jours :

- Une première période de 10 jours pour que la Municipalité puisse prendre connaissance du rapport et des observations de la Commission de gestion et qu'elle puisse y répondre ;
- Une seconde période de 10 jours pour que le rapport de la Commission de gestion et les réponses aux observations de la Municipalité soient transmis aux membres du Conseil communal pour prise de connaissance avant la séance proprement dite.

A noter encore qu'il n'est pas précisé s'il s'agit de jours calendaires ou ouvrés.

Si on considère des jours ouvrés, il s'agit donc de deux périodes de deux semaines. La séance du Conseil ayant lieu le 27 juin (cette année), il faudrait donc que le rapport de la Commission de gestion soit transmis à la Municipalité quatre semaines avant au moins, soit avant le 30 mai. Or suivant l'art. 96, cette dernière doit remettre son préavis sur la gestion et les comptes jusqu'au 31 mai. Il y a donc incompatibilité de dates.

Si on considère des jours calendaires, la situation n'est guère plus réaliste : 27 juin – 2x 10 jours = 7 juin, date au plus tard où la Commission de gestion devrait transmettre son rapport à la Municipalité. Dans le pire des cas, ceci ne laisse qu'une semaine à la Commission pour faire son travail, puisque la Municipalité est tenue de remettre son rapport de gestion jusqu'au 31 mai. Toutefois ces dernières années, la Municipalité a rendu son rapport à la fin avril.

Dans tous les cas et en conclusion pour ce point réglementaire, on constate que quelque chose doit être entrepris pour remédier à cette situation qui n'est manifestement pas conforme.

Les éléments relevés ci-dessus dans le Règlement du Conseil communal font l'objet d'une observation (Chapitre 9).

3 QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

La Commission de gestion a adressé à la Municipalité une liste de questions groupées en trois thèmes généraux, à savoir :

- Les infrastructures communales ;
- L'administration communale ;
- La vie en société au sein de notre Commune.

Les réponses de la Municipalité ont suscité des commentaires et réactions au sein de la Commission et cette dernière a décidé de se pencher davantage sur les trois éléments suivants :

- La nouvelle salle de gymnastique du Cherrat ;
- Le projet de piscine ;
- Les places de jeux.

Ces développements spécifiques font l'objet des Chapitres 5 à 7.

Pour le reste des réponses, celles-ci ont satisfait la Commission. Par ailleurs, des précisions sur certains aspects et réponses ont été apportées oralement lors de l'entretien avec la Municipalité. L'Annexe 2 présente les questions posées par la Commission à la Municipalité et les réponses de cette dernière.

4 VISITE DES BIENS COMMUNAUX

4.1 Station de pompage et réservoir de l'Épine

La visite du 8 mai était organisée et encadrée par le Service des eaux, c'est-à-dire MM. Ernesto Carrillo (le fontainier de St-Prex) et Daniel Dumas (son remplaçant). M. Carrillo a eu l'amabilité de préparer une documentation technique très complète sur le fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable dans notre Commune.

Station de pompage du Vieux Moulin

La Commune tire son eau potable d'un seul point de pompage, situé à proximité du Vieux Moulin, à une dizaine de mètres du lac. Cette station de pompage a été construite en 1966. La profondeur du puits est de 13 m. A noter qu'en dépit de sa proximité avec le Lac Léman, il est avéré que l'eau pompée provient de la nappe phréatique qui s'écoule essentiellement gravitairement depuis le Jura en direction du lac.

En mode de fonctionnement standard, l'eau est pompée principalement de nuit par l'usage de 3 des 4 pompes installées dans la station. Chaque pompe ayant un débit de 2000 l/min, on recourt à un débit d'environ 6000 l/min pour remplir le réservoir de l'Épine situé dans les hauts de la Commune, à l'altitude de 445 m. La pression hydrostatique est de l'ordre de 8 bars.



L'eau est pompée à travers le réservoir de distribution et elle ne subit aucun traitement chimique. La qualité de l'eau est contrôlée plusieurs fois par année par le Service cantonal d'inspection des eaux. Notons du reste que les résultats de ces contrôles sont rendus disponibles au grand public sur le site internet de la Commune.

Pour garantir la qualité des eaux pompées, des zones de protection sont délimitées autour de la station de pompage, soumises à des contraintes d'autant plus sévères qu'on est proche du puits.

Notre Commune n'ayant qu'un seul et unique point de pompage, la Commission s'est intéressée à ce qui pourrait se passer en cas de défaillance du système de pompage ou pollution du puits du Vieux Moulin. Il s'avère que notre réseau de distribution est connecté au réseau de l'Association intercommunale des Eaux du Boiron (AIEB, comprenant les Communes de Villars-sous-Yens, Denens, Lully, Lussy et Tolochenaz) et à celui d'Etoy-Buchillon, ce qui garantit la possibilité d'avoir recours à l'aide temporaire de nos communes voisines en cas de nécessité impérieuse.

Réservoir de l'Epine

Le réservoir de l'Epine, situé au point haut du territoire communal, est le seul réservoir de notre Commune. D'un volume total de 7600 m³, il possède deux cuves :

- Une petite cuve de 600 m³, réservoir incendie. Ce dernier est le plus ancien ; il a en effet été construit en 1951.
- Une grande cuve, construite en 1978-80, d'un volume de 7000 m³.

Un tel volume est suffisant pour garantir l'approvisionnement en eau potable à tous les habitants et industries de la Commune durant plus de 3 jours.



Réseau de distribution d'eau potable

La Commission a également appris que notre réseau de distribution d'eau potable communal mesure plus de 50 km. Ses pertes sont mesurées et calculées à environ 11%, ce qui est un chiffre bas en comparaison avec la moyenne nationale autour de 14-15% et qui atteste du bon état de nos infrastructures de distribution.

La Commission de gestion a pu constater lors de la visite de la station de pompage et du réservoir communal le bon entretien apporté aux installations par le personnel technique, visiblement très impliqué et passionné par son travail et qui semble parfaitement maîtriser son sujet. L'impression gagnée durant la visite est très positive.

4.2 Chantier du bâtiment administratif communal

Cette section est préparée sur la base de la visite du 8 mai et des explications reçues ce même jour, ainsi qu'ultérieurement lors d'un entretien avec M. Melchiorre.

Le projet de bâtiment administratif a été approuvé lors de la séance du Conseil du 3 mai 2017. Sur la base du vote du législatif, la Municipalité a pu démarrer le chantier selon un calendrier actuellement respecté. Dans les grandes lignes, les plans à la base du concept approuvé lors du vote du Conseil sont respectés.

Quelques correctifs, fondés sur des constats issus de la mise en œuvre concrète des plans, ont pu être effectués afin d'éviter les menus défauts constatés. On notera par exemple la mise en place d'un parapet en verre sur la terrasse Sud au niveau des combles, en lieu et place d'un parapet en béton prévu initialement. Autre choix de modification, une ouverture initialement envisagée de 80 x 90 cm revue pour une taille supérieure, cela pour faciliter le passage des appareillages techniques lors de leur installation ou ultérieurement lors de l'entretien. Certains cloisonnements ont également été aménagés dans le sens d'une amélioration de l'organisation des surfaces utiles, ou encore un mur de soutènement du portique d'entrée a été mis en place au lieu d'une solution autoportante plus onéreuse.

Ces interventions en modification témoignent d'un bon suivi de chantier et d'une bonne relation entre le maître d'œuvre et le bureau d'architecture mandaté.

Sur le plan architectural, le premier étage (niveau 0) comprend une entrée donnant à gauche sur l'accueil, avec accès à deux guichets ouverts et deux guichets privatifs. L'espace d'accueil est confortable et permet la mise en place d'une signalétique utile pour l'information du visiteur, notamment la pose de petits écrans numériques pour une information dynamique Cette



même information numérique est mise à disposition au niveau du porche d'entrée. L'objectif est, entre autres, l'allègement des questions directement posées au guichet. Dès le porche d'entrée, une rampe douce amène les personnes en situation de handicap de façon facilitée tant vers l'espace d'accueil que vers l'ascenseur, les commodités publiques ou les espaces situés sur la droite de l'entrée. A savoir :

- Le local PRM,
- L'espace réservé au SUPCI (local offrant une protection supplémentaire aux employés),
- Le service de gestion des bâtiments communaux,
- Sur le même plan, deux locaux d'archives vivantes directement accessibles des services concernés, locaux situés à l'Est et à l'Ouest du rez-de-chaussée,
- Deux salles de réunion de 5 à 10 personnes, également organisées pour permettre le vote et le dépouillement,
- Un petit local pour des entretiens confidentiels,
- Le local d'entretien et un local pour les machines qui complètent l'assortiment à la fois fonctionnel et favorable à la communication de l'ensemble.

L'agencement et la distribution des espaces semblent bien répondre aux objectifs de service public et aux échanges professionnels interpersonnels.

Par l'escalier ou par l'ascenseur, on accède au deuxième étage (niveau 1). Sur la gauche, deux portes semi-transparentes s'ouvrent sur l'espace d'attente et le bar d'accueil. On se trouve dans la partie réservée à l'exécutif :

- Deux bureaux de 2 places pour l'équipe municipale,
- Le bureau du secrétariat municipal,
- Le bureau du syndic,
- La salle municipale,
- Un espace avec guichet est également prévu pour des contacts plus confidentiels.



Ainsi, l'ensemble exécutif est réuni dans un seul espace subdivisé selon les besoins, pour ce qui concerne les bureaux des municipaux. Les parois sont prévues amovibles afin d'assurer une composition correspondant à l'échiquier politique, si cela devait s'avérer nécessaire.

Sur l'aile opposée, un espace d'environ 100 m² est prévu pour des réunions de plus grande ampleur et constitue une réserve selon les besoins à venir.

Accessibles depuis l'entrée par l'escalier, les combles sont composées d'un bel espace de repos avec cuisinette et vue sur le lac par une belle terrasse. Egalement, une salle ouverte dite *Salle des commissions*, équipée dans sa version finale avec les appareils audiovisuels nécessaires. Les combles offrent la vision d'un espace très convivial, beau et ouvert sur le lac. Une belle vitrine pour les futurs visiteurs. A noter que l'accès aux combles est possible directement depuis l'entrée sans avoir à passer par l'administration.



Pour certains aspects plus généraux, on pourra relever que le chauffage au sol a été adapté pour permettre la gestion par espace, plutôt qu'une gestion globale. Les fenêtres semblent très bien insonorisées, notamment côté route. Enfin, les installations électriques ou câblages sont tenus à portée afin de faciliter leur évolution ou l'entretien. Dans l'ensemble, tel que cela a déjà été rapporté, le bâtiment en construction répond à une vision à long terme et à divers critères d'accueil, de convivialité et de service qui en feront un élément central de l'organisation saint-preyarde.

Côté énergétique, le bâtiment est équipé du chauffage au gaz. Le respect des règles d'installation relatives aux énergies renouvelables est assuré par un équipement solaire muni de cellules photovoltaïques.

Pour terminer, il faut également relever qu'une attention particulière a été portée, lors des travaux sur la dalle du rez, à la conservation du carnotzet communal. Seules trois bouteilles se sont détachées de l'ensemble.

5 SALLE DE GYMNASTIQUE DU CHERRAT

La salle de gymnastique triple du Cherrat est entrée en fonction à l'automne de l'année écoulée et inaugurée en novembre 2017. La précédente Commission de gestion a traité le thème de sa construction ; la présente Commission a souhaité s'intéresser à des sujets plus administratifs liés à la conclusion des travaux et au bouclage des contrats de construction.

Suite aux réponses apportées par la Municipalité aux « Questions de la Commission de gestion à la Municipalité » au sujet :

- d'éventuels soucis dans le bâtiment après son entrée en service, de contentieux avec certaines entreprises,
- de la possibilité de consulter les documents tels que cahiers des charges, contrats, situation des travaux, procès-verbaux (PV) de réception des travaux,

la Commission de gestion a souhaité consulter les PV et documents de réception, annoncés disponibles par la Municipalité (distribution de copies pas possible pour des questions de confidentialité).

En date du 23 mai 2018, la Municipalité a pu mettre à disposition de la Commission un seul et unique document : un e-mail interne, daté du 1^{er} décembre 2017, envoyé du SUPCI au Chef de Service des bâtiments communaux, traitant des observations suite à deux visites de conformité effectuées par le SUPCI. Pour information, le contenu de ce document traite l'aspect sécuritaire des personnes et mentionne que l'installation incendie doit être totalement démontée. Le permis d'utiliser définitif ne pourra être délivré que lorsque tous les points mentionnés seront respectés. Cet e-mail mentionne également que la responsabilité des constructeurs est engagée tant que les corrections n'auront pas été effectuées. La Municipalité a également informé la Commission qu'un PV de réception sera effectué d'ici la fin du mois de mai 2018.

Pour information, deux boucles de chauffage percées par inadvertance devront être réparées par l'entreprise pendant les prochaines grandes vacances d'été.

La Commission de gestion s'étonne qu'aucun document, signé par l'Entreprise et le Maître de l'Ouvrage (la Commune), traitant de la « Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts » n'ait été établi à ce jour. Une réception d'ouvrage est un acte légal, qui peut être partielle ou complète.

A notre connaissance, la procédure usuelle selon la Norme SIA 118 doit être appliquée. Elle traite de la problématique de l'achèvement des travaux, de la vérification commune dans le mois qui suit, de l'établissement d'un PV consignat le résultat de la vérification signé par l'Entreprise et le Maître de l'Ouvrage, de la réception d'un ouvrage sans et avec défauts mineurs ou majeurs, des délais d'élimination des défauts, du décompte final à présenter dans les deux mois qui suivent, etc.

L'ouvrage (ou partie d'ouvrage) qui a été reçu (sans défaut ou avec défauts mineurs) est alors seulement considéré comme livré. Il passe alors sous la garde du Maître qui en supporte les risques (transfert de propriété). C'est également à partir de ce moment que commencent à courir le délai de dénonciation des défauts et le délai de prescription des droits du Maître en cas de défauts.

Contrairement aux informations fournies par la Municipalité, aucun PV de réception n'a été établi. La Commission estime que les intervenants de la Commune ont manqué de rigueur dans cette phase de projet.

Ce point fait l'objet d'une observation (Chapitre 9).

6 PROJET DE LA PISCINE

La Commission de gestion a souhaité analyser de quelle manière avait été traitée la partie étude du projet de la piscine et plus spécialement ce qui concernait les marchés publics. Une réunion à ce sujet s'est tenue le 23 mai 2018 avec la Municipalité.

Pour ce faire, la Commission s'est basée sur un document remis par la Municipalité traitant des « Critères d'adjudication ». Ce document détaille la liste complète des 31 soumissions qui ont fait l'objet d'un appel d'offres sous la forme d'un marché public. On y découvre également le « Barème de pondération des critères d'évaluation de base pour les marchés de la construction » avec leur

poids exprimé en pourcent (%), la méthode de notation (notation au carré T2) ainsi que le mandataire responsable.

La Commission de gestion a sélectionné et retenu trois types distincts de soumissions dépendant chacun de mandataires responsables différents (architecte, ingénieur civil, ingénieur CVS), soit :

- Lot 1 : Travaux de terrassement et démolition
- Lot 17 : Traitement d'eau et équipement de piscine
- Lot 22 : Carrelage.

Pour son analyse, la Commission de gestion a disposé des « Rapports d'analyse des offres » établis par le mandataire responsable et validés par « le Comité d'évaluation », parmi lequel se trouvent l'architecte, le mandataire responsable, le Municipal ainsi que son Chef de Service des bâtiments communaux. Les cahiers des charges n'avaient pas été demandés par la Commission.

Première soumission : Lot 1, Travaux de terrassement et démolition

A titre d'information, le montant de ce marché selon devis estimatif du 24 juillet 2017 est de 447'900 CHF (hors taxe) et le montant d'adjudication correspondant se situe à 442'974 CHF.

L'avis de la Commission de gestion est que ce type de travaux a été bien défini et n'a pas fait l'objet de question complémentaire de la part des entreprises. Ce type de travaux présente peu de risque au niveau du projet. De plus, le sujet semble bien maîtrisé par son mandataire. La Commission n'a pas eu de remarque particulière sur le contenu des documents reçus, seule l'adresse des entreprises aurait pu compléter le document.

Deuxième soumission : Lot 17, Traitement d'eau et équipement de piscine

A titre d'information, le montant de ce marché selon devis estimatif du 24 juillet 2017 est de 699'800 CHF (hors taxe) .On relèvera qu'une seule entreprise a retourné la soumission. Divers documents remis par la Municipalité à la Commission de gestion comportent des coûts divergents :

- Le « Rapport d'analyse des offres » mentionne 825'606.45 CHF et indique qu'une variante de procédé et d'équipement a été offerte (montant non indiqué) ;
- Une variante « Estimation des coûts de traitement d'eau » se situe à 610'000 CHF ;
- Un document concernant une « Séance de clarification ».

Après recherche, la Commission a pu constater dans la Feuille des Avis Officiels que le montant d'adjudication affiché était réellement de 745'632 CHF. La Commission estime que le « Rapport d'analyse des offres » aurait dû être complété et mis à jour par le mandataire concerné.

La Commission a également constaté au vu des questions et réponses concernant l'offre que des lacunes apparaissaient dans le cahier des charges/descriptif de la soumission établi par le mandataire spécialisé. D'autre part, la lisibilité et la compréhension des commentaires et réponses mentionnés

sur le document traitant de la « Séance de clarification » du 11 décembre 2017 sont insuffisantes. La Commission estime que ce document aurait dû être mis à jour par le mandataire avant signature par l'architecte et la Commune. La prestation nous apparaît minimaliste au vu du montant des travaux adjugés.

Il aurait été intéressant de connaître les raisons pour lesquelles aucune autre entreprise n'a soumissionné. Egalement, il aurait été intéressant d'être renseigné si cette entreprise pourra assurer la maintenance (service de piquet 24h/24) durant l'exploitation concernant le traitement de l'eau.

En conclusion, la Municipalité doit rester vigilante quant à la qualité des documents que ses mandataires établissent et lui transmettent.

Troisième soumission : Lot 22, Carrelage

A titre d'information, le montant de ce marché selon devis estimatif du 24 juillet 2017 est de 444'300 CHF (hors taxe). Le montant des travaux adjugés est inférieur de 20% au devis estimatif. La Commission de gestion a lu attentivement le document « Rapport d'analyse des offres » et relève les éléments ci-dessous.

Pondération du critère « Prix » : Très généralement, la notation sur le « prix » impacte fortement la note finale sur le choix d'une entreprise. Si l'on souhaite mettre davantage l'accent sur la « qualité », on diminuera ce coefficient ; à l'inverse, si l'on souhaite favoriser le « prix » on augmentera ce coefficient. Pour cette soumission du carrelage, la Commission s'est posé la question de savoir pourquoi la pondération a été fixée à 60%, alors que pour la soumission d'étanchéité ce coefficient a été fixé à 45%, mais par un autre mandataire. La Commission estime que le risque de malfaçon semble similaire pour ces deux objets et donc le coefficient aurait pu être également de 45%. Une bonne qualité d'exécution diminue les risques de défauts lors de l'exploitation de la piscine. Un défaut ou une malfaçon dans le carrelage peut avoir une incidence importante sur l'exploitation d'une piscine et peut également engendrer des problèmes en cascade.

Dans ce « Rapport d'analyse des offres », qui est un document de synthèse devant servir à la Municipalité pour valider et faire son choix d'entreprise, la Commission s'étonne que ne figurent pas des informations importantes telles que :

- Extrait de l'office des poursuites et faillites ;
- Capacité financière du type de société (SARL, SA) ;
- Assurance RC entreprise avec indication du montant de la couverture ;
- Références de qualité telles que certifications SB55, ISO 9'000 et 14'000, OHSAS 18'001, etc.

De plus, ce rapport mentionne que les prix déposés par quelques entreprises s'avèrent être anormalement bas, mais le résultat de l'expertise complémentaire réalisée sur celles-ci fait défaut dans le document pour certaines entreprises.

En conclusion, la Commission estime que le document présenté devrait être de meilleure qualité et plus complet. En ayant toutes les informations, il serait plus clair et il permettrait ainsi à la Municipalité d'avoir une meilleure vue d'ensemble

lors de sa circulation interne. Cette exigence devrait être précisée aux futurs mandataires lors de l'attribution de leur mandat d'études.

Enfin et pour terminer sur ces trois cas de soumissions analysés, la Commission s'interroge sur les signatures figurant en conclusions des différents « Rapports d'analyse des offres ». Elle n'a pas compris pourquoi ces rapports, dont les auteurs sont les mandataires professionnels, sont signés par la Commune.

Finalement, on notera encore que tous les coûts sont mentionnés avec une valeur de TVA de 8% pour des travaux prévus en 2018, alors que celle-ci est passée à 7.7% en janvier 2018.

Les différents éléments mis en évidence dans cette partie font l'objet d'une observation (Chapitre 9).

7 PLACES DE JEUX

La Commission a posé la question suivante à la Municipalité :

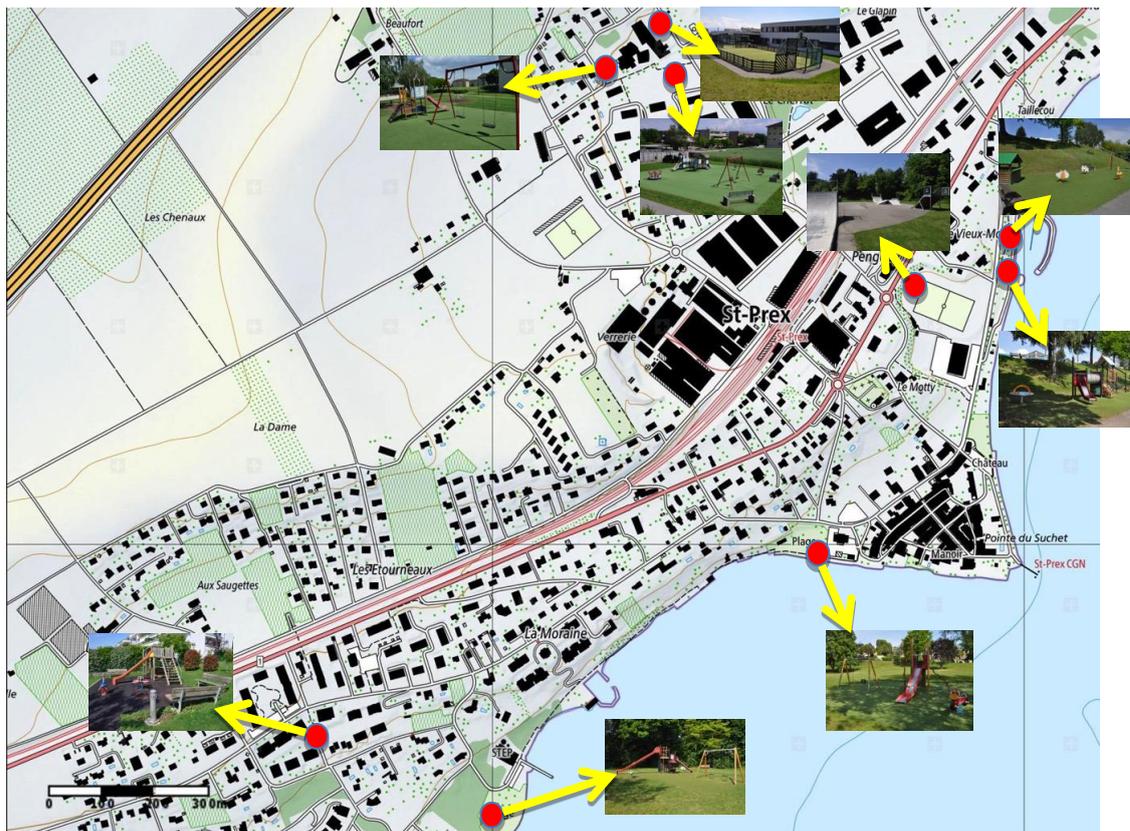
"Places de jeux : Vision communale ? Comment est organisée la gestion de ces lieux (renouvellement notamment) ? Nos places de jeux apparaissent un peu minimalistes en comparaison avec d'autres communes alentours (exemple : En Coulet, situation peu accessible en hiver, sécurité garantie)."

La réponse a été la suivante :

"Les places de jeux sont dessinées et construites dans le respect des normes du BPA (bureau de prévention des accidents). Les places de jeux sont régulièrement entretenues et les engins sont contrôlés en mars de chaque année par le responsable du service de la voirie et des parcs et le fournisseur. Une liste des travaux à entreprendre est alors élaborée. Un montant d'environ Fr. 10'000.- est investi chaque année dans l'entretien. L'an dernier, nous avons, en plus réalisé la réfection des sols des places de la Gravière et de Sous-Allens et changé les engins de cette dernière place."

Cette réponse ne convainc pas la Commission. Il n'y a pas de véritable concept général des places de jeux. Chaque place semble gérée pour elle-même et au coup par coup. Les engins choisis ne sont pas toujours adaptés à l'âge des enfants pouvant les utiliser (exemple : toboggan sur la place du Chauchy non accessible aux plus petits, toboggan neuf dans l'enceinte de l'APEMS/AREMS pas adapté à l'âge des utilisateurs et revêtement du sol en copeaux de bois).

D'autre part, l'entretien courant (nettoyage, peinture, etc.) devrait être distingué du renouvellement des installations, de leur complément ou de leur réparation. L'entretien courant pourrait être amélioré. Le remplacement de certaines pièces prolongerait certainement la vie des engins. L'emplacement de la place de jeux du Coulet n'est pas idéalement situé (au fin fond de la plage, dans un coin humide). Nous constatons également que la tendance actuelle est de clôturer les places de jeux, ce qui a pour avantage d'éviter que des animaux ne viennent les souiller ou importuner les enfants. Ceci permet également une meilleure surveillance des enfants.



Après avoir fait des efforts considérables en matière de logements, d'infrastructures sportives, administratives, routières et scolaires, il serait intéressant à présent que la Municipalité se penche activement sur les places de jeux, de manière à ce que celles-ci soient dignes d'une Commune comme la nôtre. Il faut aussi préciser que la Commission est tout à fait consciente que les engins et l'infrastructure des places de jeux ne sont pas bon marché et que les entretiens courants et extraordinaires entraînent des coûts.

Nous rappelons que dans la Vision communale 2016-2021 figure dans le chapitre "Vision, thèmes majeurs, projets et objectifs de Saint-Prex", sous la rubrique Tourisme & Loisirs, un point : Places de jeux et parcs publics. Il ne faut pas que cet objectif reste un vœu pieux.

Ce point fait l'objet d'une observation (Chapitre 9).

8 OBSERVATIONS ET VŒUX – EXERCICE 2016

Dans son rapport 2017 sur l'exercice 2016, la précédente Commission de gestion a formulé à l'attention de la Municipalité une série d'observations et de vœux, ces derniers étant censés être moins contraignants.

8.1 Voeux

Les réponses plutôt laconiques fournies par la Municipalité dans son rapport de gestion et comptes 2017 (pp. 37-38), objet du Préavis n°02/05.2018, laissent la Commission sur sa faim. Toutefois, cette dernière renonce à revenir sur ces vœux et à commenter les réponses de la Municipalité, considérant en particulier le fait que ces derniers ne sont de facto pas mentionnés dans le Règlement du Conseil communal, comme cela a été expliqué précédemment au Chapitre 2.

8.2 Observations

La Commission de gestion de l'exercice précédent avait formulé trois observations, auxquelles la Municipalité a répondu dans le préavis de gestion et comptes 2017 en page 38. Les trois observations et leur réponse respective sont répétées ci-dessous.

La Commission de gestion accepte les réponses de la Municipalité.

1. La Commission a été étonnée que les utilisateurs de la PCi n'aient pas, dans leurs desideratas, exprimé le désir de maintenir un monte-charge préexistant avant les transformations. Elle est persuadée qu'un jour ou l'autre, il sera indispensable d'en créer un.

Réponse de la Municipalité : Les locaux ont été aménagés en fonction des souhaits des locataires. Selon l'analyse du commandant de l'époque, le monte-charge préexistant n'était absolument pas nécessaire. Il n'a donc pas été conservé, malgré nos insistances. Entre temps, un nouveau commandant a été nommé et a revu l'organisation de la PCi qui a nécessité des modifications importantes. Ainsi, la PCi a souhaité faire réinstaller à leurs frais un monte-charge, ce qui sera fait dans les prochaines semaines.

2. Collège du Chauchy : La porte d'entrée, changée il y a quelques années, ne convainc pas la Commission. Son esthétique est discutable et ne cadre pas avec ce bâtiment. De plus, son utilisation pose des problèmes.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité n'entend pas entreprendre de dépenses sur le seul critère de l'esthétisme. En outre, elle n'a pas été interpellée dernièrement par les enseignants quant au fonctionnement de la porte.

3. Caisse de pensions du personnel communal : Nous suggérons d'analyser la conclusion auprès d'une autre institution d'un nouveau contrat avec assurance complète pour une catégorie du personnel.

Réponse de la Municipalité : Un mandat a été donné à une société spécialisée pour analyser le système de prévoyance professionnelle des collaborateurs communaux, afin d'évaluer les possibilités face à la restructuration de la caisse. Un rapport a été présenté en février dernier à la

Commission des finances. Au vu des éléments en leur possession, les actuaire estiment qu'une sortie de la CIP n'est actuellement pas appropriée et qu'une nouvelle étude pourrait être entreprise en 2020-2021 afin d'analyser l'évolution de la caisse suite aux réformes votées en septembre 2017 et appliquées dès 2019.

9 OBSERVATIONS – EXERCICE 2017

Les observations à propos de l'exercice 2017 ont été mentionnées au fil des chapitres précédents et sont récapitulées ci-dessous :

- **9.1 Règlement du Conseil communal** : Le fonctionnement de notre Conseil communal quant aux observations des commissions de gestion et des finances et les réponses à fournir par la Municipalité avant la séance du Conseil, ainsi que les délais censés encadrer le processus ne sont pas en adéquation avec le Règlement ad hoc. La Commission de gestion demande que ce Règlement soit amendé. Voir Chapitre 2.
- **9.2 Salle de gymnastique du Cherrat, réception des travaux** : La Commission de gestion souhaite que la procédure selon la Norme SIA 118 soit pleinement appliquée à l'avenir sans restriction. Le cas du Cherrat soulevé ici doit être à présent résolu dans les meilleurs délais. Voir Chapitre 5.
- **9.3 Piscine, procédure d'appel d'offres pour entreprises de construction et adjudication des travaux** : La Commission de gestion estime qu'à l'avenir, les rapports d'analyse des offres préparés par les mandataires professionnels de la Commune devraient être plus étoffés et complets, offrant ainsi une meilleure vue d'ensemble à la Municipalité et facilitant la sélection des entreprises adjudicataires. Voir Chapitre 6.
- **9.4 Places de jeux** : L'entretien courant des places de jeux doit être plus soutenu de manière à assurer une meilleure longévité des engins. Un remplacement régulier de parties d'engins devrait permettre d'améliorer encore la sécurité. Un concept général et une vision des places de jeux sont demandés. Un préavis pour l'amélioration de l'ensemble des places de jeux est à présenter au Conseil communal. Voir Chapitre 7.

10 APPRECIATION GENERALE

D'une manière générale, et arrivée à la fin de son exercice de révision de la gestion de la Commune en 2017, notre Commission estime que malgré les quelques points soulevés dans le présent rapport, notre Commune est bien gérée. Les Municipaux sont au courant des dossiers, ils sont préparés et semblent travailler harmonieusement de concert. Leur attitude proactive sur la plupart des dossiers parle clairement en leur faveur.

Il faut bien comprendre que les quelques sujets relevés par la Commission de gestion le sont dans une volonté de constante amélioration et ne doivent pas ternir l'excellente impression générale dégagée par le travail de notre Municipalité. C'est le devoir (ingrat) d'une telle Commission que de mettre son nez dans le ménage communal et de tenter d'apporter une contribution utile au bon fonctionnement de notre Commune.

La bonne collaboration entre la Municipalité et la Commission de gestion a été grandement appréciée et est à relever. Cette collaboration n'est pas a priori évidente, le rôle de la Commission de gestion étant de poser aux Municipaux des « questions qui dérangent » dans le but de se forger sa propre opinion.

En particulier, les réponses de la Municipalité aux nombreuses questions posées par notre Commission, par écrit, mais aussi oralement lors des différentes rencontres, ont été hautement valorisées et contribuent à créer de la confiance ressentie par la Commission dans ses différentes évaluations des éléments investigués.

Nous remercions vivement notre Municipalité pour son travail professionnel et engagé et pour l'esprit positif que les Municipaux insufflent dans notre Commune. Le dynamisme ressenti au sein de notre Commune leur est en grande partie dû.

11 CONCLUSION

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver la gestion pour l'exercice 2017 ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Rapport établi à Saint-Prex le 15 juin 2018

Au nom de la Commission :

Le Président



Alexandre Wohnlich

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2010	Thèmes abordés : mobilité, politique du logement, sécurité, rapprochement intercommunal, rôle de St-Prex dans district. Avis sur gestion de la Commune : organisation administration adaptée, bourse bien tenue, infrastructures adaptées		M. Zünd, Préfet, avec M. Dauner, Syndic	Carine TINGUELY, Présidente de la Commission de Gestion, rapport 13 pages, 10 séances, Fiduciaire FidexAudit	Membres : Berthoud Frédéric, Christinat Chantal, Cottier Nicolas, Croutaz (Pittolaz) Sandrine, Goy Stéphane, Perrotet Frank, Roulin Georges-André, Zbinden Christian
2010	Suivi des points relevé dans rapport 2009				
2010	Etude des comptes. Recettes, dépenses, revenus du patrimoine financier et administratif, situation financière générale, rapport fiduciaire, entretien avec Commission des Finances				
2010	Politique du logement		M. Dauner, Syndic		Encouragement à devenir un "centre local" et à obtenir les aides accordées par Canton.
2010	Tourisme				La question du tourisme doit être analysée dans sa globalité. Etablir un état des lieux avec organismes touristiques régionaux. Suggestions : création parcours touristique avec guidage multilingue applications Smartphone, étude faisabilité bornes pour camping-cars.
2010	Culture				Préparation budget sur base globale. Efforts consentis par Commune (mise à dispo espaces, sécurité, travaux voirie doivent être chiffrés et pris en compte dans contribution.
2010	Examen approfondi du préavis Crédit 680'000.- Fr. Visite de ce bien	Chaufferie Collège du Cherrat		lundi, 9 mai 2011	Lift pas installé.
2010	Patrimoine: Commune riche en biens communaux et patrimoine culturel.			Tableau de biens daté du 12 mai 2011 existant, mais incomplet	Création base de données de tous les biens immobiliers. Etablissement concept utilisation + investissements + assainissement biens communaux. Détermination priorités + budget + planification travaux à court, moyen et long terme.
2010	Visite biens communaux	Visite globale du Bourg		30 mars 2011 : avec Municipalité in corpore + Secrétaire municipale	
2010	Visite biens communaux	Visite bâtiment Pont-Levis 14 (bâtiment Roulet)			Demande à la Municipalité de faire une réflexion sur ce bâtiment vétuste et vide.
2010	Visite biens communaux	Chantier Auberge communale de l'Union		Repas Buffet de la Gare	Selon M. Mosini, coûts travaux maîtrisés, pas de dépassement du préavis.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2010	Réalisations et préoccupations durant année écoulée		Entretien avec chaque Municipal, tour à tour : quelles réalisations en 2010 et quelles préoccupations pour cette année-là	18.05.2011	
2010	Situation financière				Financement fonds affectés : demande évaluation besoins futurs en coûts d'épuration, adaptation des taxes. Attention à perte compte eau.
2010	Situation financière				Suivi plan investissement avec charge amortissements pour vision globale impact sur résultats comptes communaux.
2010	Situation financière				Tableau des flux de fonds + contrôle de trésorerie pour vision globale situation financière de la Commune.
2010	Situation financière				Tableau malus/bonus préavis bouclés.
2010	Plan quinquennal				Meilleur suivi plan quinquennal de législature.
2010	Informatique				Pas de double contrôle/validation accès informatique par responsables.
2010	Informatique				Pas de double validation lors gestion accès informatique des employés.
2010	Informatique				Documentation informatique toujours incomplète.
2010	Informatique				Pas de test de recharge de sauvegarde informatique effectué.
2010	Politique environnementale				Etude en cours profil énergétique des bâtiments et concept énergétique en cours.
2011	Examen succinct réseau AJEMA sans remplacer commission ad hoc, Suivi des points relevés dans rapport 2010		Mmes Giséle Burnet, Présidente ARASMAC, Geneviève Fournier, responsable AJEMA, M. Daniel Vouillamoz, directeur Centre Social Régional	Vincent PERRUCHOUD, Président de la Commission de Gestion, rapport 24 pages, 15 séances, Fiduciaire Fidex Audit pour la 8e année.	Dellwo Barbara, Boillat Christian, Girardet Pascal, Grandjean Yvan, Hauswirth Marc, Hennard Antony, Jouffrey Alain, Manz Heinrich, Lopez Ramon.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2011	Etude des comptes, du bilan, analyse des liquidités, répartition des encaissements et des décaissements, analyse des actifs, des résultats, des recettes, des dépenses, des bonus/malus des préavis bouclés, de l'historique des tendances - revenus - dépenses - population				Poursuivre effort contrôle dépenses de fonctionnement.
2011	Impôts rétroactifs de l'entreprise VALE, révision exonération en cours, effets sur St-Prex				Exonération VALE tombe en 2016.
2011	Visite	Déchetterie inaugurée en 2011	Municipalité in corpore + Secrétaire municipale.	1er mai 2012 Repas Auberge de l'Union	Accueil par intégralité personnel présent ce jour-là. Visite avec chef voirie + adjoint. Excellente impression.
2011	Coûts traitement des déchets				Coût par habitant stabilisé. Moitié des coûts par transports et chargeurs. Frais transport doublés en 10 ans. Absence de mise en concurrence depuis 10 ans. Demande qu'un appel d'offre soit lancé.
2011	Arrivée de nouvelles entreprises				Influence forte avec arrivées ou départs entreprises sur équilibre financier. Majorité employés nouvelles entreprises n'habitent pas St-Prex vu le manque de logements.
2011	Influence économique Verrerie				70% des employés de la Verrerie habitent la Commune. Mise en conformité émissions avec filtre. Déchets radioactifs par CRIDEC, St-Prex pas impliquée dans cette problématique d'élimination.
2011	Relations avec ACI (Administration Cantonale des Impôts)				Bonnes relations, régulières. Estimations des rentrées impôts difficiles à obtenir.
2011	Marge autofinancement				Forte baisse en 2010, remonte en 2011. Facture sociale = principal élément d'influence. Frais fonctionnement Commune stables, facteur qu'il est possible de gérer.
2011	Politique salariale				Municipalité fait preuve d'attention à l'égard de ses collaborateurs et à leur traitement individualisé. Fidélité valorisée. Bonne ambiance travail.
2011	Absentéisme dans administration				Augmentation importante due à 3 cas de maladie grave. 109 jours de congé maternité. Municipalité trouve climat travail entre employés bon, ils sont dévoués et travaillent de manière professionnelle.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2011	Centralisation et mise en commun des services				Difficile de savoir si cette tendance engendrent économie ou surcoûts. Services en commun très élevés par Associations intercommunales, fondations, ... Liste de celles-ci établie. Demande d'une évaluation détaillée pour savoir si économies ou surcoûts. Suggestion aux futures Commission de Gestion d'étudier l'efficience et le fonctionnement d'une ou l'autre de ces associations.
2011	Port et rives du lac				Bâtiment Club nautique Taillecou : terrain en zone inconstructible appartient à Commune + bâtiment en maçonnerie. Cabane en bois est au CNT. Pas de projet à moyen terme. Eventuellement, modification affectation par changement plan zone (PGA).
2011	Fonctionnement port Taillecou Attribution des places				Liste attente 450 demandes. 4-5 places libérées par année.
2011	Passage bord du lac Morges - St-Prex				Maintien volonté d'un chemin pédestre. Procédure longue et difficile. Projet de réalisation canalisations eaux claires et eaux usées bord du lac abandonné; intégrées dans requalification RC1.
2011	Servitude passage bord du lac				Municipalité saisit toutes les opportunités. Elle négocie des servitudes pour chaque dossier.
2011	Routes				Pour entretien pas de fonds spécial, mais des réserves. Planification entretien sur 10 à 15 ans.
2011	RC1				Etude assainissement bruit réalisée. Subvention doit être approuvée par Canton. Tapis phono-absorbant prévu. Pas de subvention de Confédération, car pas dans PALM. Souhait : regrouper tous les investissements sur 1 an pour alléger péréquation.
2011	Plan directeur				Disponibilité de terrains constructibles en diminution. Encore 3 zones intermédiaires. Municipalité en tractation pour définir périmètre du centre local. Reconnaissance d'être centre local obtenue en mai 2012. Potentiel constructible sera redéfini.
2011	Contrôle adjudication des travaux				Toiture local engin salle gym Cherrat. 3 offres. Critères : qualité, prix, disponibilité.
2011	Contrôle adjudication des travaux			Conduite eau potable Rte de Morges	5 entreprises génie civil sur invitation. Choix sur montant le plus bas.
2011	Contrôle adjudication des travaux			Conduite eau potable Rte de Morges	Appareillage : 3 entreprises sollicitées. Choix sur montant plus bas.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2011	Contrôle adjudication des travaux			Conduite eau potable Rte de Morges	Bureau études hydrauliques Miaz mandaté pour étude et réalisation.
2011	Politique énergétique et environnementale				Mandat donné au bureau Weinmann Energies SA pour un concept énergétique communal qui a été établi en 2011. Rapport sur état des lieux, actions envisageables, stratégie de développement, mesures à mettre en oeuvre : réalisation CECB des bâtiments communaux, programme ENERGO avec écoles, création commission consultative des questions énergétiques. Demande à Municipalité de communiquer au Conseil communal évolutions et progrès réalisés.
2011	Contribution à FAJE (Fondation Accueil de Jour)				
2011	Immeuble Pont-Levis 14				Municipalité veut privilégier un lieu public à la place d'appartements. Réflexion actuelle sur hôtel-garni avec salle pour manifestations.
2011	AJEMA (Accueil de jour des Enfants Morges-Aubonne)				Examen motivé par insatisfaction de nombreux citoyens sur fonctionnement et coûts pour St-Prex qui semble s'envoler, ou risque forte augmentation. Déjà 2 mesures prises : présentation annuelle situation au conseil communal + création commission ad hoc.
2011	AJEMA				Questions : fonctionnement, coût excessif pour St-Prex et pour parents, maîtrise des coûts, comment assurer prestations satisfaisantes pour St-Preyards, sortir ou rester dans l'AJEMA ?
2011	Coût global AJEMA				Difficile compréhension du fonctionnement comptable. Chiffres fournis par les représentants de cet organisme impossibles à reconstruire.
2011	Coût AJEMA pour St-Prex				Augmentation de 21% entre 2009 et 2011. Budget 2012 en augmentation de 25%.
2011	Coût AJEMA pour parents				Tarifs en fonction du revenu + composition ménage + nombre enfants placés. Fourchette large des tarifs : 15 à 120.- Fr/jour/enfant. Tarification désavantageuse pour couple rémunéré au salaire médian (OFS 2010). Simulation effectuée. Coûts rédhibitoires pour classe salariale moyenne qui risque de voir ailleurs et ainsi provoquer déséquilibre en augmentant la proportion de ménages modestes, donc augmentation des coûts pour Communes.
2011	Satisfaction AJEMA				Aucune enquête à disposition. Ensemble AJEMA 1600 enfants placés, 850 en attente, dont 90 pour St-Prex.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2011	Conclusion commission sur AJEMA				Demandes de placements nombreuses, donc structures étendues à l'avenir, donc augmentation des coûts pour Communes.
2011	Pour commission ad hoc sur AJEMA				Demande d'étudier politique de tarification et influence sur St-Prex+ examiner réglementation (allègement contraintes SPJ) + effectuer simulation sortie AJEMA avec les coûts + analyser solutions pragmatiques pour répondre à la demande de nos citoyens pour placer leurs enfants + approfondir les promesses du Canton sur sa participation aux coûts.
2012	Thèmes de travail : examen succinct Festival St-Prex Classics, attribution des marchés publics			M. Anthony HENNARD, Président de la Commission de Gestion, rapport 36 pages, 13 séances. Fiduciaire FidexAudit pour la 9e année	Bugnon Virginie, Dellwo Barbara, Chavannes Jean-François, Fazan Pascal, Hauswirth Marc, Landrove Juan Carlos, Perruchoud Vincent, Wohnlich Alexandre
2012	D'où vient et où va l'argent ?				Impôts personnes physiques = 46% des rentrées. Personnes morales = 13%, sans entrées exceptionnelles = 3%. Revenus immeubles = 12%, forte augmentation due entrée dans ASISE. 55% sorties = à structures externes, dont 21% au Canton.
2012	Bilan				Augmentation 7% : cause principale = poste débiteurs.
2012	Analyse liquidités				Niveau liquidité se péjore, est préoccupant, inconfortable : lignes de crédit pour affaires courantes.
2012	Actifs				Sauf liquidités et débiteurs, postes stables. Tarifs eaux augmentés en 2010. Perte activée de l'eau diminuée : soldé en 10 ans.
2012	Passifs				Postes stables, sauf transitoires en augmentation (+ 467%) due provisions pour facture sociale et péréquation. Dette en baisse de 4%.
2012	Conclusions bilantaires				Situation bilantaire excellente, note AAA pourrait être attribuée.
2012	Résultats				Résultat exercice 2012 après amortissements ordinaires et attribution aux fonds de réserves : excédent de 1'700'000 Francs. Entrée providentielle de 3 millions (impôt sur capital personne morale).
2012	Taux imposition				a passé de 56 à 58%. Bascule Police 2 pts + ajustement péréquation 1 pt.
2012	Recettes				3.5 millions de plus. Voir 2 pts précédents et augmentation population de 186 âmes.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2012	Dépenses de fonctionnement				Dépenses courantes semblent bien sous contrôle.
2012	Fiduciaire				Inexactitudes de calcul relevées dans annexes aux comptes, contrôlées par fiduciaire. QUESTION : la fiduciaire n'est-elle pas entrée dans un processus de routine ? Conséquence : attention et rigueur ne sont plus au rendez-vous. Exercice effectué, mais compliqué.
2012	Analyses historique des tendances				Comparaisons difficiles dues aux changements de taux imposition et répartition des tâches canton-communes, tâches déléguées à organismes externes (AJEMA, Police, ASSISE), rentrées exceptionnelles.
2012	Conclusion financière				Niveau général dépenses croît en moyenne de 4,5% de plus que les revenus, taux de marge brute approche la limite inférieure à partir de laquelle endettement ou augmentation des impôts seront inéluctables. Poursuite effort de contrôle sur dépenses récurrentes. Prudence avant d'entreprendre des dépenses sans pouvoir assurer un "couvreur" minimum.
2012	Administration, employés communaux				Pas de moyenne cantonale du personnel. Comparaison difficile avec autres communes de même dimension, car structure et gestion différentes. Nbre ETP faible pour 1000 hab.
2012	Absentéisme				Hausse des accidents en 2012. Baisse des absences maladie.
2012	Rotation personnel				Taux faible.
2012	Résidences secondaires				Nbre en 2012 : 31. Taxe séjour annuelle calculée à 10/100 de la valeur fiscale du bien.
2012	Gens du voyage				Coût du passage pour Commune : Fr. 1'700.- Mise en place d'obstacles physiques pour éviter nouvel arrêt sur territoire communal.
2012	Sociétés locales				Fin (mais pas dissoute) de l'USL (Union des Sociétés locales) en 2012 par manque d'intérêt.
2012	Cabane des Jeunes				Reprise par la Commune, d'où 3 employés de plus. A midi, le local accueille des écoliers.
2012	Salles de Classe d'école				Toutes sont utilisées, sauf 2 au Cherrat. Sous-Allens et Chauchy complets. 2 classes de 4e au Cherrat.
2012	Centre local				Statut accordé le 3 mai 2012.
2012	Relations intercommunales				Selon Municipalité, ambiance bonne.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2012	Relations intercommunales				Etoy-Buchillon-St-Prex : table ronde 1x par an entre Municipalités. Thèmes abordés : STEP, Police, Eau potable, trafic, transports publics, pompiers, arsenal, Littoral Parc, Ecoles, ...
2012	Relations intercommunales				Région Morges : 10 Communes pour PALM, SRDM, mobilité douce, requalification RC1, ...
2012	Relations intercommunales				ASISE, ARCAM, Littoral Parc, PRM.
2012	Relations intercommunales				Beaucoup d'associations pour thèmes spécifiques. Municipalité présente partout.
2012	Police Région Morges (PRM)				Diminution spectaculaire vandalisme à St-Prex. Nombreux échos positifs.
2012	AJEMA				L'augmentation significative du coût étonne. Demande + grande que offre. Inquiétude sur l'augmentation du coût de l'heure : + 10% en 1 an.
2012	Traitement déchets				Etude de la gestion des déchets : augmentation tonnage, coûts globaux, coûts transports. Demande de faire un appel d'offres pour transports.
2012	Ports Taillecou et Coulet				Etude sur l'attribution des places et liste d'attente. Demande mise en place système affichage public listes d'attente et contrôle strict occupation réelle des places.
2012	Visite biens communaux	Immeubles locatifs, sauf ceux acquis à Verrerie		24 avril 2013 avec Municipalité in corpore + M. Melchiorre	Commission surprise par ampleur du parc immobilier. Certains loyers sont trop bon marché. Potentiel important bâtiment Pont-Levis 14, mais gros travaux à entreprendre.
2012	Festival St-Prex Classics		Avec Mme van Swaay		Suite interrogations et plaintes de citoyens, étude sur fonctionnement, implication Commune, doléances. Coût communal : 35'000.- Fr + prestations logistiques de 25'000.- Fr.
2012	Festival St-Prex Classics				Demande : accélérer montage et démontage infrastructure, inciter les employés à respecter les habitants, position intermédiaire de la Municipalité peu opportune qui devrait asseoir son autorité.
2012	Attribution des Marchés				Audit Cours de Comptes a fondé la motivation de la commission. Présentation par M. Vallat au Conseil le 13 mai 2013 des procédures pour les marchés publics. Analyse par échantillonnage de quelques mandats. Etude des principes et règles pratiquées par Municipalité.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2012	Attribution des Marchés				Conclusion : pas de dysfonctionnements autres que ceux relevés par Cours des Comptes dans autres communes. Pas de violation volontaire, mais recommandation de formation continue pour notre Municipalité afin de corriger certains aspects pour éviter procédures judiciaires.
2013	Thèmes abordés : Collaborations intercommunales, coûts traitement des déchets et sa taxation, suivi de la "Vision de législature 2011-2016", la Jeunesse St-Preyarde et la politique			Alain JOUFFREY, Président de la Commission de Gestion, rapport 42 pages, 10 séances, Fiduciaire FidexAudit pour	Chavannes Jean-François, Franco Didier, Girardet Pascal, Gueritz Deborah, Janicaud Eric, Mamin Marie-Claude, Petruzzello Franca, Wohnlich Alexandre
2013	Fiduciaire				Identification de quelques inexactitudes de calcul dans son rapport, comme l'année précédente. Demande de reconsidérer son mandat.
2013	Comptes				Excellents, constante amélioration, mais examen compliqué.
2013	Recettes				Bonne surprise. Recettes fiscales en forte augmentation, mais imprévisibles et incertaines (succession, ...).
2013	Péréquation				Canton a repris 3/4 des revenus supplémentaires.
2013	Dépenses				Explosion facture sociale qui a triplé en 2 ans. Mais dépenses courantes sous contrôle.
2013	Bilan				Augmentation de 66% à cause acquisition bâtiments Vetropack. Postes passif stables, sauf dette (achat bâtiments Vetropack), transitoires (x4, car provision pour facture sociale et péréquation).
2013	Boucléments des préavis				Contrôlé concordance des préavis avec bonus.
2013	Rentabilité patrimoine immobilier				Rendement faible, mais dégage une marge. Volonté de logements à loyers raisonnables.
2013	Marge autofinancement				Pour 3e année, en augmentation.
2013	Conclusion sur comptes				Forte progression valeur point d'impôt, d'où forte participation à péréquation et facture sociale. Dépenses fonctionnement maîtrisées, dépenses de nos associations à suivre de près, acquisition bâtiments Vetropack intéressante sur plan financier.
2013	Participations intercommunales				Tableau récapitulatif établi. Fiches descriptives pour faciliter compréhension, demande de poursuivre leur réalisation.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2013	AJEMA				Déplore difficulté d'obtenir des informations. Demande à la commission AJEMA de rapporter au Conseil 1 ou 2x par an sur marche de cette organisation, sur la satisfaction des gens et les coûts.
2013	Coûts des déchets				Premier exercice taxe au sac. Coût par habitant en forte diminution, poids total aussi en diminution.
2013	Frais transport déchets				En diminution. La Municipalité a lancé appel d'offres à 3 entreprises. Attribués à Henny jusqu'en 2016.
2013	Taxe forfaitaire ordures				Etude entre simulation avant introduction et réalité de l'exercice 2013. Décision municipale pour 2014 : baisse à 120.- Fr.
2013	Suivi "Vision de législature 2011-2016"				Reprise thème par thème par la Commission. Constatation : grande fidélité entre principes énoncés et actions. Tableau comparatif établi.
2013	Jeunesse de St-Prex et politique/vie publique				Sondage réalisé par Commission dans une classe de dernière année du Cherrat. Echantillon pas représentatif, mais un éclairage intéressant. Questionnaire avec 4 séries : intérêts pour la politique, avis sur objets votés par Conseil, conditions-cadre au collège et conditions de vie à St-Prex.
2013	Visites biens communaux	Immeubles Epondaz et Rte Lussy achetés à Vetropack, complexe scolaire du Cherrat		30 avril 2013 avec Municipalité in corpore + M. Melchiorre.	Rénovation réussie, particulièrement au niveau esthétique. Travaux continuent. Appartements refaits lors changements locataires. Casiers posés au Cherrat parfaitement intégrés et solides. Excellent état d'entretien des 2 collèges.
2013	Suivi Remarques Commission précédente				Marchés publics : cours suivis par 3 Municipaux + M. Cotting + M. Melchiorre.
2013	Recommandations de la Commission				* Changement de fiduciaire * 3 mois gratuit P+R du Glapin * Inscription liste attente RPC toits Commune installations photovoltaïques * Information de la population par newsletter * Rapport annuel sur associations intercommunales * Tenue à jour fiches sur collaborations intercommunales.
2014	Volonté de la Commission de présenter un rapport plus succinct et synthétique que précédemment, vu le désintérêt des Conseillers de faire partie de la Commission de Gestion (ampleur de la tâche)			Eric ANDRIEUX, Président de la Commission de Gestion, rapport 22 pages, 10 séances, Fiduciaire FidexAudit pour la 11e année	Dellwo Barbara, Franco Didier, Fuchs Sylvie, Janicaud Eric, Meier Sacha, Moret Luc, Petruzzello Franca, Rochat Jacques

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2014	Thèmes : examens des comptes, bilan financier, Auberge de l'Union, pointage sur aspects généraux de la gestion communale, suivi du chantier en cours en Marcy, vision de législature, suivi et recommandations				
2014	Fiduciaire				Mêmes erreurs, observations et demande que les années précédentes.
2014	Marge autofinancement				Marge en forte augmentation : + 60% entre 2013 et 2014.
2014	Revenus et dépenses				Baisse des dépenses (- 28% par rapport à 2013) et des préavis (- 62%). Stabilité des revenus de fonctionnement.
2014	Intérêts des emprunts				Emprunts avec échéances échelonnées entre 2018 et 2033. Excellente négociation sur les taux (tableau des emprunts avec taux). Endettement à 43,65 millions.
2014	Sources brutes d'entrée				Part prépondérante des impôts des personnes physiques (43% du total).
2014	Sources brutes de sortie				Seule évolution marquante : part de la charge cantonale (+ 4%). Le reste évolue faiblement.
2014	Visite biens communaux	Station épuration		28 avril 2015 avec Municipalité in corpore + M. Melchiorre	Déversoir encore trop souvent sollicité malgré progrès de mise en séparatif. Effort à continuer. Dégrillage a vu son rôle doubler depuis introduction taxe au sac. Bio filtre introduit en 2014 : une réussite. Suivi informatique avec alarme aux responsables. Micropolluants pas traités car station pas équipée. A suivre selon les directives fédérales en la matière.
2014	Visite biens communaux	Chantier installations sportives En Marcy			Budget et planning respecté. Suivi intense et grosse implication des Municipaux. Examens des documents d'attribution des marchés : peu de marge de manoeuvre. Gazon synthétique déjà posé et utilisé. Bâtiment réalisé de manière optimale, sans luxe excessif. Intégration cabane des jeunes tout à fait appropriée. Projet global bien pensé.
2014	Visite biens communaux	Bâtiment communal Rue Pont-Levis 11 (Auberge communale)			Après 4 ans, exploitation du restaurant pas encore en vitesse de croisière. Excellente tenue des locaux. La rentabilité du bâtiment laisse un bénéfice de 52'000.- Fr. Pas de rotation chez les locataires. Les loyers sont régulièrement encaissés.
2014	Antennes téléphoniques				Carte d'implantation des antennes sur notre territoire réalisée. Rappel des conditions d'implantation.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2014	Mesures de densification				St-Prex est centre local, ce qui permet un certain développement. Municipalité entreprend révision de son plan directeur.
2014	Professions libérales				St-Prex se doit d'offrir des emplois et des services. Objectif : maintien d'un bon ratio emplois/habitants. Liste établie.
2014	Bilan PRM				Pour 2014, coût pour St-Prex : 950'000.- Fr. Etablissement bilan sécuritaire délicat à établir.
2014	Murs anti-bruit				Pour les CFF, travaux à réaliser dans un délai de 2 à 3 ans dès entrée en vigueur. Réseau routier : seule la RC1 doit faire l'objet d'un assainissement.
2014	Panneaux d'information				Panneaux installés correspondant à l'effort voulu d'information. Ceci ne doit pas supprimer les autres supports déjà en place.
2014	Présence sur internet				Projet de refonte en cours.
2014	Plongeur				Son maintien est souhaité par Municipalité et les pétitionnaires. A intégrer dans revalorisation rives du lac du Chauchy. Entretien assuré pour la sécurité.
2014	Suivi "Vision de Législature 2011-2016"				Tableau réalisé par la Commission précédente mis à jour avec commentaires ou remarques supplémentaires.
2014	Suivi des recommandations précédentes				Publication de la Balise à saluer. L'information de la population sur les associations intercommunales est encore à réaliser. Le rapport sur l'AJEMA au Conseil va dans ce sens.
2014	Suivi des recommandations précédentes				Parking du Glapin : pas de mesures prises.
2014	Suivi des recommandations précédentes				Changement de fiduciaire pas effectué.
2014	Recommandations nouvelles				* Changement de fiduciaire.
2014	Recommandations nouvelles				* Amélioration de l'information sur les associations intercommunales et continuer création de fiches descriptives.
2014	Recommandations nouvelles				* Poursuite du dialogue avec gérants de l'Auberge de l'Union pour dynamiser ce lieu.
2015				Sylvie FUCHS, Présidente de la Commission de Gestion, rapport 29 pages, 11 séances, Fiduciaire Price Waterhouse Coopers (PwC)	Hautle-Pittet Sylvie, Fazan Pascal, Gueritz Deborah, Langer Philipp, Morand Yves, Rochat Jacques, Von Kaenel Anton, Vermeulen Bernard
2015	Fiduciaire				Changement apprécié par la Commission.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2015	Marge autofinancement				S'est beaucoup réduite par rapport à l'année exceptionnelle précédente. Elle atteint 4 millions.
2015	Revenus et dépenses				Dépenses de fonctionnement et d'investissement en fort tassement. Baisse importante des revenus de fonctionnement. Dépenses sur préavis revenues à un niveau plus bas. Dépenses moyenne par habitant stable.
2015	Sources brutes d'entrée				Forte baisse des impôts sur les successions, donations et personnes morales. La part des impôts sur personnes physique passe à 59%. Fortes liquidités et 22 millions votés non encore utilisés.
2015	Sources brutes de sortie				Répartition équilibrée sur budget. Baisse significative sur part cantonale. Hausse de 10% des revenus du patrimoine.
2015	Intérêts des emprunts				Mise à jour du tableau de l'année précédente. Structure harmonieuse dans le temps. Municipalité saluée pour gestion saine et équilibrée. Endettement à 48 millions.
2015	Visite biens communaux			Avec Municipalité in corpore + M. Melchiorre	
2015	Visite biens communaux	Bâtiment de Sous-Allens			Intégré dans le paysage, peu gourmand en énergie, conçu pour accueillir un étage supplémentaire. Problématique de l'eau dans le terrain résolu par 60 ancrages. Parking entouré d'eau à 1.70m de hauteur. Descriptif des locaux et installations. En conclusion : un bâtiment conçu pour évoluer et utilisation du top de la technologie.
2015	Visite biens communaux	Installations sportives en Marcy			Descriptif des installations et du bâtiment. Demande de prendre des mesures pour améliorer l'esthétique des installation techniques sur le toit du bâtiment. Ouvrage parfait quant au reste. Félicitations et remerciements pour cette réussite, la beauté et la maîtrise des coûts.
2015	Questions à la Municipalité				Sur * Eau à St-Prex * Les Fondations * Analyse des préavis * Immeubles ex VETROPACK * Facture sociale et politique du logement * Point d'impôt et péréquation ?
2015	Tonnage et coût des déchets				Après chute en 2012, légère hausse. Poids par habitant descend légèrement. Regard sur le poids des déchets par catégorie (tableau). Part des coûts de transport continue de monter.
2015	Plastique				Voeu population : benne pour récupération.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2015	Déchets Abus et tricheurs				Contrôle par employés et PRM. Municipalité renonce à système de contrôle strict avec cartes magnétiques qui est pour déchetterie sans présence humaine ou communes + peuplées.
2015	Taxe individuelle déchets				Coût réel de 121. - par hab. correspond au budget.
2015	Conclusion déchetterie				Bien gérée dans l'ensemble, améliorations faites : sens circulation, garde-corps, compacteur à cartons, sac pour polystyrène exp., sac briques lait, benne pour PET.
2015	Politique logement				Coopérative du Clos des Cerisiers étudiée. Pas d'intention de développer ce type coopératif, car Commune a répondu avec achat immeubles VETROPACK. Satisfaction de la Commission sur critères d'attribution des appartements. Grande partie travaux rénovation effectuée.
2015	Facture sociale				Sujet traité en détail, car représente 28% du budget global 2014. Triplement entre 2011 et 2013. Variations difficiles à expliquer. Le solde facture sociale non pris en charge par Canton est réparti entre les Communes. Une explication : recettes exceptionnelles pour St-Prex en 2013 et 2014. Commission demande qu'une présentation soit organisée pour le Conseil.
2015	Aide sociale				A St-Prex, un habitant sur 6 bénéficie de cette aide. Pour le RI, 100 dossiers en mai 2016.
2015	Logements sociaux à St-Prex				Récapitulatif établi : 38 appartements.
2015	Accueil migrants				Ressort de l'EVAM. Commune loue un appartement. EVAM a acheté un immeuble à la Place de la Gare 4.
2015	Suivi "Vision de législature 2011-2016"				Reprise du document des rapports de Gestion précédents. Tableau complété avec recommandations supplémentaires.
2015	Suivi des recommandations				* Fiduciaire changée * P + R du Glapin un peu plus utilisé, mais fréquentation reste faible.
2015	Recommandations nouvelles				* Organisation présentation sur péréquation financière et facture sociale.
2015	Recommandations nouvelles				* Suivi préavis et décompte Sous-Allens sur exercice 2016.
2015	Recommandations nouvelles				* Listes des fournisseurs à transmettre aux prochaines Commissions.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2015	Recommandations nouvelles				* Possibilité de visiter garderie Cerf-Volant, même si ce n'est pas un bien communal, car participation financière importante de la Commune.
2016	Pour première fois, préavis étudié par 2 Commissions : la gestion par Commission de Gestion, les comptes par Commission des Finances Nouvelle législature Dès 2016, les données du rapport de la CF ne sont pas rapportées dans ce document			François LUDWIG, Président Commission de Gestion, rapport 18 pages + 13 annexes, 9 séances	Bastow Sandra, Deillon Philippe, Enderlin Pierre, Fanguin Jean-Noël, Perriard Michel, Savioz Véronique
2016	Mieux connaître sa Commune				Liste de documents établie : divers dépliants lors d'inaugurations (Eglise, collèges, déchetterie, Vieux-Moulin, St-Préoles), brochures mémoires de l'horloge sur Foyer et le Bief, Journaux du 750e, la Balise, site internet, livre lors du 750e.
2016	Mieux connaître sa Commune				Voeu * Commission souhaite réflexion sur accessibilité de ces documents et sur nouvelle publication du livre sur St-Prex en vue du 800e en 2034.
2016	Questions à Municipalité				* Aménagement du territoire - manière de gérer ce dossier - balance entre constructions et zones détente - plan quartier Genton - application LAT - dossier chemin bord du lac direction Morges - projet STEP micropolluants ?
2016	Questions à Municipalité				* Point sur dossiers en cours - (piscine, centre aquatique, maison tourisme, règlement de police intercommunal) - manière dont sont entretenus et contrôlés espaces verts - manière de gérer multitudes de projets - collaborateur supplémentaire au SUPCI ?
2016	Questions à Municipalité				* Personnel communal - répartition hommes/femmes - gestion primes fidélité - gestion du personnel en difficulté - politique pour garder bons employés - évolution tournus du personnel - point situation caisse pension ?
2016	Questions à Municipalité				* Déchetterie - bilan - efficacité et impact des contrôles ?
2016	Questions à Municipalité				* Contacts avec entreprises - Lesquels - à quel rythme - informations reçues - utilité - influence municipale - exemples concrets ?
2016	Questions à Municipalité				* Vision communale 2011-2016 - le devenir de ce qui n'a pas été réalisé - document similaire pour 2016-2021 ?
2016	Questions à Municipalité				* Qualité de vie à St-Prex - Est-on sûr qu'elle est bonne - degré de satisfaction de la population - moyen de le savoir - enquête ?

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2016	Questions à Municipalité				* Garde des enfants - mesures prises après décision Canton de l'élargir ?
2016	Questions à Municipalité				Toutes les réponses faites par écrit ont satisfait la Commission et figurent en annexe au rapport de la Commission.
2016	Visite biens communaux			mardi 9 mai 2017 avec Municipalité in corpore + M. Melchiorre	
2016	Visite biens communaux	Ancien Arsenal	Major Olivier Gsponer, remplaçant Cdt Pci et Capitaine Alexandre Groeneg Chef OI de St-Prex		Demande d'entendre directement les utilisateurs des locaux loués par Commune Partie Ouest loué à Gendarmerie pas visitée. Utilisateurs très satisfaits. Conception et réalisation faites en parfaite collaboration. Contraintes nombreuses. Quasi-totalité des desiderata remplie. Cohabitation PCi-Pompiers excellente. Commission impressionnée par propreté et respect des lieux par utilisateurs. Locaux suffisants, lumineux, bien équipés, accueillants et agréables.
2016	Visite biens communaux	Ancien Arsenal			Observations : * pas de monte-charge à Pci > à créer * place de lavage à couvrir et panneau interdisant lavage châssis et moteurs à poser * sécuriser la sortie sur la rte de la Vergogneusaz * rebaptiser le lieu.
2016	Visite biens communaux	Chantier salle de gym du Cherrat			Visite commentée. Ampleur et complexité. Bonne avance du chantier. Pas de problème majeur. En principe opérationnel à rentrée août 2017. Satisfaction choix entreprise générale. Beaucoup de demandes de location.
2016	Visite biens communaux	Collège du Chauchy			Visite classes et locaux au rez. Bâtiment centenaire bien entretenu. Travaux effectués régulièrement. Importants travaux entre 1982 et 1989.
2016	Visite biens communaux	Collège du Chauchy			Voeux et observation : * continuer l'entretien * WC à rénover * Porte entrée pas convaincante.
2016	Entretien avec Municipalité			Lundi 15 mai 2017	Entretien ouvert, courtois. + grands soucis municipaux : la LAT, tenir budgets alloués pour Sous-Allens notamment, évolution péréquation facture sociale rétrécissement autonomie communale. + grandes satisfactions : chronologie événements, résultat transformation bâtiments Epondaz, tenir les budgets, succès patinoire mobile, bonne entente et collaboration entre collègues, mise en place du GED, pas d'accidents de personnes sur chantiers, pas interruption trafic chantier PCi
2016	Entretien avec Municipalité				Mesures prises pour éviter malversations venant de l'intérieur ou de l'extérieur.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2016	Présentation LAT		Mme Magali Zurcher, Directrice URBAPLAN	Lundi 22 mai 2017	Exposé brillant. Rien n'est totalement décidé. Révision loi devant Grand Conseil. A chaque révision, les conséquences péjorées pour nous. Relations avec URBAPLAN bonnes et constructives.
2016	Présentation LAT				Voeu * présentation au Conseil communal
2016	Visite du SUPCI (Service Urbanisme, Police des Constructions et Infrastructures)		Daniel Mosini, Syndic, Barbara Regamey, Municipale et M. Christophe Cotting, Chef de Service	Lundi 22 mai 2017	Objectif : fonctionnement, organisation, répartition des tâches, traitement des mises à l'enquête, mise à jour des plans et cadastre, numérisation. La Commission a pu "de visu" se rendre compte du cheminement des dossiers, du traitement informatique des plans, de la facilité de leur consultation. Mission du service : conseil et contrôle. Effectif personnel réaliste. Instrument de travail performant et à la pointe. Collaborateur supplémentaire pour interchangeabilité rassurante. Prestations facturées pour autre Commune. Processus et démarches de traitement existent. Statistiques fournies sur volume de travail. Délai de traitement réalistes et raisonnables.
2016	Caisse de pension du personnel				Révision importante statuts en 2013. Pas de changement de caisse décidé en 2014. Situation CIP se détériore, taux de couverture dégradé. Cotisations en hausse (29%).
2016	Caisse de pension du personnel				Observation : * analyse nouveau contrat pour catégorie de personnel vers autre institution.
2016	Vision de législature				Pas repris par la Commission. Présentation par Municipalité de vision 2017-2021 au Conseil le 3 mai 2017.
2016	Autre voeu de la Commission				Voeu * Déclaration d'intégralité de la Fiduciaire remise à Commission de Gestion.
2016	Autre voeu de la Commission				Voeu * Titre du préavis à changer " Adoption de la gestion et des comptes ..."
2016	Appréciation générale				Ambiance excellente au sein Municipalité. Bonne maîtrise des sujets. Gestion de St-Prex s'en ressent positivement. Aucune dérive constatée, ni manquement. Satisfaction des réponses et explications apportées.
2017	Démarches et planning de la Commission de Gestion en regard du règlement du Conseil, Salle de gymnastique du Cherrat, Projet de la piscine et marchés publics, Places de jeux			Alexandre WOHNLICH, Président Commission de Gestion, rapport 17 pages + 2 annexes, 10 séances	Philippe Deillon, Pierre Enderlin, Jaquiéry Thierry, Ludwig François, Perriard Michel, Savioz Véronique

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2017	Règlement du Conseil communal				Un flou a régné sur l'application des articles 96 à 104 du règlement du Conseil communal à propos des observations faites par les Commissions de gestion, les délais de remise des rapports et le planning appliqué pour les réponses apportées par la Municipalité. Une observation est faite à ce sujet.
2017	Question à Municipalité				* Infrastructure communale - Nouvelle salle de gym Cherrat : quelle démarche pour construction, implication dans marchés publics, soucis après entrée en service, contentieux, demande de documents, cahiers charges, PV, réception travaux, ...
2017	Question à Municipalité				* Infrastructure communale - Nouvelle piscine : application marchés publics, détails, critères communaux
2017	Question à Municipalité				* Infrastructure communale - Places de jeux : Vision communale, organisation gestion, minimalisme communal
2017	Question à Municipalité				* Infrastructure communale - Fleurs et Jardins : organisation de gestion
2017	Question à Municipalité				* Infrastructure communale - Immeubles, logements : Critères et règles attributions, leurs application, qui gère, exemples d'attribution
2017	Question à Municipalité				* Infrastructure communale - Service des eaux : organisation, Nbre employés, les pertes et les fuites d'eau, politique d'entretien, qualité de l'eau et contrôles, liaison avec réseaux voisins,
2017	Question à Municipalité				* Infrastructure communale - Ch. Vergognausaz : état préoccupant, statut plan "Les Chenaux", intention rénovation
2017	Question à Municipalité				* Administration communale - Archives : organisation et gestion, accessibilité, conservation plans privés et communaux, formation du personnel s'en occupant
2017	Question à Municipalité				* Administration communale - SUPCI : mandats autres communes, leurs importances, prévisions
2017	Question à Municipalité				* Administration communale - Stratégie sur investissements futurs : gestion dossiers et projets en cours, document sur évolution et changement critères pour priorités
2017	Question à Municipalité				* Administration communale - Caisse de prévoyance : Etat de la caisse, évolution récente

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2017	Question à Municipalité				* Administration communale - Naturalisation : fonctionnement, nouvelle loi, interaction avec Canton, Examen-questionnaire type
2017	Question à Municipalité				* Administration communale - Gestion personnel communal : décomptes temps travail et son processus, refacturations et imputations internes, comptabilité analytique, taux d'absentéisme (son évolution, comparaison autres communes-Canton), organisation des Ressources humaines, attractivité de notre Commune, politique salariale
2017	Question à Municipalité				* Administration communale - Site internet Commune : retards importants dans mise à jour des informations
2017	Question à Municipalité				* Société : Vision communale face vieillissement population, EMS, état du social en 2017 et marge manoeuvre communale, articulation entre développement Commune et qualité de vie, politique stationnement, avenir gare St-Prex, contacts avec CFF,
2017	Visite Biens communaux			mardi 8 mai 2018 avec Municipalité in corpore + M. Melchiorre	
2017	Visite Biens communaux	Station pompage du Vieux-Moulin et réservoir de l'Epine	M. Ernest Carrillo, fontainier et M. Daniel Dumas, remplaçant		Description du réseau et son fonctionnement, précautions prises, statistiques, qualité de l'eau, interconnexion avec AIEB (Villars, Denens, Lully, Lussy, Tolochenaz) + Etoy-Buchillon, pertes sur réseau. Bon entretien, personnel impliqué et passionné, maîtrisant son sujet. Impression générale positive.
2017	Visite Biens communaux	Chantier bâtiment communal	M. Tommaso Melchiorre		Dans grandes lignes, plans base approuvés par Conseil respectés. Quelques correctifs pour éviter des erreurs. Bon suivi du chantier. Bonnes relations entre maître oeuvre et architecte. Agencements et espaces répartis répondant aux objectifs de service public. Respect règles énergies douces. Attention particulière pour préservation carnotzet.
2017	Salle Gym Cherrat				Entrée en fonction automne 2017. Soucis dès entrée en service ? Consultation PV et documents de réception de l'ouvrage. Deux boucles chauffage percées à réparer pdt été 2018. Pas de document signé attestant de la Réception de l'ouvrage. Observation faite à ce sujet

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2017	Projet piscine				Analyse de la manière ont été traitées la partie étude et l'attribution des marchés publics. Analyse de documents remis par Municipalité, dont " Critères d'adjudication " avec le barème de pondération + Rapports d'analyse des offres. Etude de trois types distincts de soumissions : lot 1, lot 17 et lot 22. Pourquoi les signatures de la Commune sur rapports analyse des offres ?
2017	Projet piscine : Lot 1 Travaux terrassement et démolition				Comparaison entre devis estimatif et montant d'adjudication. Type de travaux bien définis, peu de risque niveau projet, pas de remarque particulière de la Commission.
2017	Projet piscine : Lot 17 Traitement d'eau et équipement de piscine				Comparaison entre devis estimatif et montant d'adjudication trouvé dans FAO. Une seule entreprise a soumissionné : étonnant et pas d'explication à ce sujet. Coûts divergents trouvés dans divers documents. Rapport d'analyse des offres pas mis à jour par mandataire. Commentaires et réponses de séance de clarification peu compréhensibles et insuffisants. Pas d'information si entreprise assure service maintenance. La Municipalité doit être vigilante sur qualité des documents des mandataires.
2017	Projet piscine : Lot 22 Carrelage				Comparaison entre devis estimatif et montant d'adjudication; ce dernier est 20% plus bas. Critère "Prix" : pondération de 60% trop élevée en regard des risques de malfaçon comparables à ceux liés à l'étanchéité qui a un critère fixé à 45%. Manquent dans le rapport d'analyse des offres : extrait offices poursuites et faillites, capacité financière entreprises, assurance RC entreprise avec montant couverture et références de qualité - certifications. Documents montrés devrait être de meilleure qualité et plus complet.
2017	Projet piscine				Fait l'objet d'une observation
2017	Places de jeux				Réponse de la Municipalité pas convaincante. Pas de concept général, chaque place gérée pour elle-même. Engins pas toujours adaptés à âge des utilisateurs, entretien à améliorer pour assurer longévité et sécurité. Après efforts importants dans d'autres secteurs, il faudrait que Municipalité se penche sur ce qui est aussi un des objectifs de la Vision communale. Fait l'objet d'une observation
2017	Voeux sur exercice 2016				Réponses municipales laconiques laissant la Commission sur sa faim, qui décide de ne pas revenir sur les points soulevés.

Domaines explorés par les Commissions de Gestion sur les exercices 2010 à 2017

Années	Domaines	Visites biens communaux	Entretiens	Commentaires	Observations Demandes
2017	Observations sur exercice 2016				La Commission accepte les réponses municipales.
2017	Observations sur exercice 2017				9.1 : Règlement du Conseil communal - Fonctionnement en relation avec observations de la Com. Gestion et les réponses municipales pas en adéquation avec le règlement. Demande d'amender le règlement.
2017	Observations sur exercice 2017				9.2 : Salle de gym du Cherrat - Souhait que la procédure prévue par Norme SIA 118 sur la réception des travaux soit respectée à l'avenir et réalisée sans délai pour le Cherrat.
2017	Observations sur exercice 2017				9.3 : Piscine - A l'avenir, rapports d'analyse des offres préparés par mandataires doivent être plus étoffés et complets pour offrir meilleure vue ensemble et faciliter sélections des entreprises adjudicataires.
2017	Observations sur exercice 2017				9.4 : Places de jeux - Entretien courant doit être plus soutenu pour assurer meilleure longévité et meilleure sécurité. Un concept général et une vision des places de jeux sont demandés. Un préavis pour amélioration est à présenter au Conseil.
2017	Appréciation générale				La Commission estime, malgré les quelques points soulevés dans le rapport, que notre Commune est bien gérée. Municipaux bien au courant et semble travailler harmonieusement de concert, avec une attitude proactive. Les sujets soulevés le sont dans une volonté de constante amélioration et d'apporter une contribution utile au bon fonctionnement de notre Commune. Une bonne collaboration entre la Municipalité et la Commission est à relever. Remerciements à la Municipalité pour son travail professionnel et engagé, de même que pour esprit positif. Le dynamisme ressenti au sein de notre Commune leur est en grande partie dû.

GESTION DE LA COMMUNE, EXERCICE 2017**Questions de la Commission de gestion à la Municipalité et réponses de cette dernière****Infrastructures communales**

Nouvelle salle de gym du Cherrat : Quelle est la démarche de suivi de la construction, implication de la Commune, dans le cadre des marchés publics ?

Réponse de la Municipalité : Le marché public a été organisé par Vallat Partenaires SA, bureau spécialisé dans les marchés publics et qui a participé à l'élaboration du guide romand sur les marchés publics. Il enseigne cette branche dans différents instituts. Il est le garant du respect des seuils des marchés publics. MM. Porzi et Melchiorre ont participé à presque toutes les séances. Les critères d'adjudication ont été adoptés par la Municipalité, sur proposition de l'expert.

Y a-t-il des soucis dans ce bâtiment après son entrée en service en automne 2017 ? Des contentieux avec certaines entreprises ayant participé aux travaux ?

Réponse de la Municipalité : A ce jour, cette salle donne satisfaction à tous les usagers. Deux boucles de chauffage ont été percées par inadvertance et ont dû être fermées. Il est prévu de réparer ces deux boucles pendant les prochaines grandes vacances. La défense incendie totale, installée sans notre accord, doit être démontée aux frais de l'entreprise générale, car elle n'est pas exigée par le Canton et le coût de fonctionnement et d'entretien est très onéreux. La facture finale n'a pas encore été réglée, car il reste des travaux à exécuter sous garantie. La réception des installations techniques pour le chauffage, la ventilation et le sanitaire n'a pas encore été faite.

Pouvez-vous mettre à disposition les principaux documents échangés entre la Commune et ses mandataires/entreprises tels que cahiers des charges, contrats, PV de décisions, situation travaux et situation financière pendant travaux, documents de réception des travaux, situation financière finale ?

Réponse de la Municipalité : Le cahier des charges ainsi que les procès-verbaux et documents de réception peuvent être consultés. Aucune distribution de copies ne sera faite.

Nouvelle piscine : application des marchés publics, détails des procédures. La Commune a-t-elle des critères qui lui sont propres (écologie, financiers, préférence régionale, etc.) ?

Réponse de la Municipalité : A l'inverse de la salle de gym, la piscine ne sera pas construite par une entreprise totale. Le mandat d'architecte a été mis au concours par le biais d'une procédure ouverte. Il a été remporté par le bureau LVPH. Celui-ci a organisé les marchés publics dans le cadre de son mandat, en collaboration avec la Municipalité. En fonction des seuils, les procédures sont différentes (gré à gré, sur invitation et ouverte). La préférence régionale est un critère non applicable (illégal).

Places de jeux : Vision communale ? Comment est organisée la gestion de ces lieux (renouvellement notamment) ? Nos places de jeux apparaissent quelque peu minimalistes et comparaison avec d'autres Communes alentours (exemple : En Coulet, situation peu accessible en hiver, sécurité).

Réponse de la Municipalité : Les places de jeux sont dessinées et construites dans le respect des normes du BPA (bureau de prévention des accidents). Les places de jeux sont régulièrement entretenues et les engins sont contrôlés en mars de chaque année par le

responsable du service de la voirie et des parcs et le fournisseur. Une liste des travaux à entreprendre est alors élaborée. Un montant d'environ Fr. 10'000.– est investi chaque année dans l'entretien. L'an dernier, nous avons, en plus, réalisé la réfection des sols des places de la Gravière et de Sous-Allens et changé les engins de cette dernière place.

Pour information, nous avons sept places de jeux sur le territoire communal.

Fleurs et jardins de la Commune : Comment est organisée la gestion de ceci ?

Réponse de la Municipalité : Le service de la voirie et des parcs choisit ses plantes (environ 20'000) en février de chaque année avec le fournisseur afin de pouvoir réaliser les deux plantations annuelles. La quantité et le prix sont arrêtés. Les couleurs et les massifs changent parfois. Certains massifs sont entretenus par un collaborateur du service, alors que d'autres sont confiés à des paysagistes de la Commune (comme pour les giratoires, par exemple).

Immeubles ch. du Pré, Clos du Cerisier, logements sociaux, immeubles communaux ex-Verrerie : Critères et règles d'attribution ? Qui gère cela ? Les règles sont-elles actuellement rigoureusement appliquées et vérifiées ? Annuellement ? Peut-on recevoir quelques exemples d'attribution en 2017 ?

Réponse de la Municipalité : Le service administratif gère les inscriptions pour la liste d'attente des appartements communaux sur la base du règlement mis en place par la Municipalité. Pour figurer sur la liste d'attente des appartements communaux, le principal critère est de résider depuis au moins trois ans à Saint-Prex ou d'y avoir résidé trois ans dans les quinze dernières années. Les personnes dont les parents ou les enfants résident depuis trois ans à Saint-Prex peuvent également figurer dans cette liste d'attente. Le critère de la mixité entre jeunes (soit jusqu'à 25 ans), familles, personnes âgées ou situations financières difficiles est également appliqué. La préférence peut également être donnée aux employés communaux. La Municipalité peut aussi accorder un appartement pour une famille ou une personne qui est dans une situation d'urgence. Ce règlement est strictement respecté. Néanmoins, en tant que Commune, nous sommes régulièrement amenés à gérer des situations précaires, ce qui a pu amener la Municipalité à faire des exceptions. Ces dossiers touchant à la sphère privée et contenant des données personnelles confidentielles, il ne nous est pas possible de détailler ces exceptions. A la réception d'une résiliation de bail, le service administratif soumet au municipal en charge du dicastère des bâtiments la liste des personnes inscrites, en fonction de l'adéquation du nombre de pièces et du nombre de personnes. Il est également tenu compte des ressources financières. Sur la base de ces informations, la Municipalité ou le municipal en charge attribue le logement. Les gérances qui gèrent le parc immobilier communal se chargent ensuite d'établir les baux. Le service des bâtiments se charge quant à lui des états des lieux. L'immeuble du chemin du Pré 5 dispose d'un règlement spécifique, car il a un aspect social. Les appartements du Vieux-Collège 11 sont attribués par la Fondation Leroy, en collaboration avec le service cantonal du logement, en raison des aides reçues du canton et de la Confédération. Concernant le Clos du Cerisier, nous avons un droit de regard uniquement sur l'attribution des huit appartements protégés, conformément à notre exigence. Nous sommes systématiquement consultés.

Nous avons enregistré 12 changements de locataires en 2017.

Service des eaux : Organisation ? Combien d'employés communaux ? Contrôle des pertes (fuites d'eau) ? Qu'est-ce qui a été effectué en 2017 ? Gain ? Coût ? Prévisions futures ? Politique d'entretien et de renouvellement de l'infrastructure (réservoir + conduites) ? Quels sont les documents établis disponibles ? Couplage avec les réseaux voisins ? Contrôle de la qualité de l'eau ? Quelles sont les caractéristiques de l'eau que l'on boit à Saint-Prex (composition, dureté, température) ?

Réponse de la Municipalité : Il y a un fontainier à 100%. Il est assisté par deux collaborateurs du service de la voirie et des parcs. Les heures de travail de ces derniers sont imputées par le service des finances sur le compte de l'eau. Pour 2017, les deux employés de la voirie ont travaillé au total 542 heures pour le service des eaux, ce qui correspond à environ 26% d'un EPT. En outre, sont également imputés au compte de l'eau, 91 heures du SUPCI et le travail de la bourse pour environ Fr. 9'900.–.

Notre réseau est sous contrôle permanent, c'est-à-dire une fois par mois. Techniquement, les fuites sont détectées par des capteurs de bruit. Ce travail est confié à une entreprise privée (abonnement). Les coûts ont été respectés tant pour les comptes d'investissement que pour les comptes de fonctionnement. Nous avons reçu des subventions de l'ECA pour deux chantiers et pour la campagne de mesures des capacités hydrauliques des bornes hydrantes (au total environ Fr. 34'000.–, revenu net sans TVA).

Le compte de l'eau est devenu bénéficiaire à fin décembre 2017. En 2017, nous avons eu des revenus de Fr. 928'823.76 et des charges de Fr. 490'287.80, ce qui fait un bénéfice de Fr. 438'544.96.

En 2017, nous avons fait des travaux à la route de Rolle, au chemin de Senaugin et au chemin des Alouettes. Les détails se trouvent dans le rapport de gestion.

Une amélioration du réseau est prévue à l'avenue de Taillecou (horizon 2019-2020), ainsi qu'aux chemins de la Moraine, du Coteau, du Cheminet.

L'eau est gérée par le plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) qui définit l'âge, la matérialité et les besoins de remplacement des installations. Les boucléments et les améliorations sont entreprises selon ce document, en application du principe d'opportunité (synergies avec d'autres équipements).

Concernant le réservoir, nous avons deux bassins. Ils sont nettoyés et désinfectés en alternance chaque année par une entreprise spécialisée. Les réservoirs sont en assez bon état et ne nécessitent pas de réfection durant cette législature. A chaque fois qu'ils sont nettoyés, on constate les réparations à faire et celles-ci sont exécutées deux ans plus tard.

Notre réseau d'eau est couplé avec celui d'Etoy et celui de Buchillon. Des vannes peuvent être ouvertes pour permettre l'approvisionnement de Saint-Prex. Ceci a dû être appliqué une fois, suite à une suspicion de pollution des puits qui était finalement infondée. Dans ce cas, c'était Etoy qui nous a fourni l'eau.

La qualité de l'eau est contrôlée régulièrement par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. L'eau est juridiquement considérée comme un aliment et régulièrement contrôlée par le Canton.

Toutes les caractéristiques de l'eau se trouvent sur notre site Internet. Le pH est de 7,6 (approximation), respectivement 18.00/20.00° F (degrés français). La température est de 12 à 13 degrés.

L'état du **chemin de la Vergognausaz** est préoccupant. Quel est le statut du projet des serres « Les Chenaux » ? Y a-t-il une intention de rénover ce chemin prochainement (trottoir) ?

Réponse de la Municipalité : Le chemin de la Vergognausaz est un chemin vicinal à vocation agricole. Il n'a donc pas été construit et fondé pour recevoir la densité de trafic telle que reconnue aujourd'hui. Des aménagements «modérateurs» de vitesse et «facilitateurs» d'accès au périmètre du PPA sont prévus et seront exigés lorsque les aménagements des serres seront initiés.

Dans l'attente, des entretiens courants et annuels sont faits pour assurer la sécurité (nids de poule) et la situation concourt positivement à la régulation de la vitesse. Une remise en état de qualité nécessite l'amélioration des infrastructures et la pose d'un nouveau revêtement. Les coûts seront très importants. Ils ne figurent pas dans les priorités de la Municipalité. Ils dépendront également des gabarits futurs liés à la mobilité douce et nécessiteront une compensation des SDA.

Administration communale

Comment sont organisées et gérées les **archives** de notre Commune ? Sont-elles valorisées, accessibles à tous les citoyens ? Sont-elles classées ? Quelle est la pérennité du système ? Conserve-t-on par exemple les plans et dossiers de tous les bâtiments privés + communaux ? Un processus de classement est-il clairement défini (papier, numérisation, etc.) pour les différents types de projets ? Une personne formée est-elle en charge ?

Réponse de la Municipalité : Les archives communales sont dans les sous-sols de l'administration. Un inventaire a été réalisé en 1981 par l'archiviste cantonal. On y trouve des documents datant de 1624 pour le plus ancien jusqu'à nos jours. Nous recevons de temps à autre des demandes de consultation des archives. Celles-ci portent sur un sujet bien précis. Les dossiers intégraux des enquêtes publiques sont archivés. Un plan de classement a été élaboré en 2011 par une archiviste professionnelle. Il a servi à mettre en place la gestion électronique des documents (GED) en 2016. Désormais, tous les documents sont numérisés. Seuls les documents de valeur, tels que les procès-verbaux, les contrats ou les actes notariés sont conservés sur papier, en plus de leur numérisation. Les archives cantonales ont élaboré un guide des archives communales. Notre secrétaire municipale est responsable des archives. Elle a suivi des cours donnés par l'Association vaudoise des Secrétaires municipaux.

Le **SUPCI** a-t-il des mandats d'autres Communes ? Référence à l'engagement d'un collaborateur technique, % Saint-Prex ↔ % autres Communes ? Mandats effectués en 2017, montants des prestations effectuées, prévisions futures.

Réponse de la Municipalité : Le 1^{er} mars 2017, un nouveau collaborateur technique a commencé son travail au SUPCI. Il s'occupe de nos Communes clientes, ainsi que de dossiers de la police des constructions de Saint-Prex. Nous avons conclu des contrats de prestations avec quatre Communes en 2017 (et avec une cinquième en 2018). Le SUPCI a traité et pu facturer les dossiers suivants pour le bureau intercommunal: 20 pour la Commune de Lully, 10 pour la Commune de Villars-sous-Yens et 4 pour la Commune de Yens.

Les heures suivantes ont été facturées en 2017: 82 heures et 15 km de déplacements à la Commune de Lully, 17.25 et 54 km de déplacement à la Commune de Villars-sous-Yens, 16 heures et 12 km de déplacement à la Commune de Yens, pour un montant total de Fr. 15'039. Certains dossiers sont encore en cours de traitement et ne pourront être facturés qu'en 2018 (au total 10 dossiers), si l'on se base sur la moyenne des honoraires déjà encaissés, soit Fr. 442.30, le bureau a fourni des prestations non encaissées à hauteur de Fr. 4'423.00. La valeur du travail fourni en 2017 peut donc être chiffrée à Fr. 19'462.- en 10 mois. Sur une année, cela ferait Fr. 23'354.-. On n'est donc pas encore à un taux de 50%, mais c'est un bon démarrage.

A la base, l'idée est de couvrir - idéalement - à 50% les coûts de notre nouveau collaborateur par le revenu découlant des honoraires des autres Communes. Nous sommes sur le bon chemin, si en plus nous prenons en considération que M. Cotting était beaucoup absorbé en 2017 par les tâches liées à la LAT et sa zone réservée et que - par conséquent - notre nouveau collaborateur devait régulièrement le remplacer pour nos dossiers et chantiers communaux.

Y a-t-il une **stratégie sur les investissements à court-moyen-long terme** ? Comment sont gérés les dossiers et projets en cours (Maison du Tourisme, autre) ? Est-ce qu'un document municipal relate l'évolution, les éventuels changements et les prévisions à venir ? Quels sont les bases et critères pour définir les priorités ?

Réponse de la Municipalité : Au début de chaque législature, la Municipalité définit ensemble et avec l'aide d'un accompagnateur externe la vision pour la législature. Lors de cette vision, les lignes politiques et les projets financiers importants sont répertoriés et, en accord avec tous les membres de l'exécutif, priorisés en fonction des besoins. Ensuite, deux fois par année, le plan d'investissements qui répertorie tous les préavis votés, les préavis à déposer durant la législature et les préavis qui devraient être déposés lors des prochaines législatures, est discuté avec la Municipalité et tous les chefs de service. A nouveau, sur chaque projet, une discussion est ouverte et les priorités fixées en fonction des besoins, des exigences légales, des motions déposées au Conseil et de la vision de chaque municipal par rapport à son dicastère. Les projets sont chiffrés et les sorties d'argent planifiées par année. Ce plan est présenté aux Conseillers communaux annuellement dans le budget de la Commune.

Caisse de prévoyance communale : Etat de la caisse ? Quelle évolution depuis l'an passé ? (en lien avec le même sujet traité l'an dernier par la dernière CG).

Réponse de la Municipalité : Le rapport de gestion de la CIP pour l'exercice 2017 nous parviendra courant mai 2018 avec la convocation à l'assemblée des délégués. Un mandat a été donné à la société Finalta Sàrl de Morges pour analyser le système de prévoyance professionnelle auprès de la Caisse intercommunale de pensions (CIP), afin d'évaluer les possibilités face à la restructuration de la CIP. Un rapport a été présenté en février dernier à la commission des finances. Au vu des éléments en leur possession, les actuaires estiment qu'une sortie de la CIP au 1^{er} janvier 2020 (pas possible avant) n'est pas appropriée et qu'une nouvelle étude pourrait être entreprise en 2020-2021 afin d'analyser l'évolution de la Caisse suite aux réformes votées en septembre 2017 et appliquées dès 2019.

Naturalisation ? Comment ça fonctionne ? Nouvelle loi entrée en vigueur. Interactions Canton-Commune ? Examen ou questionnaire type (référence au cas « Nyon ») ? % de réussite en 2017 ?

Réponse de la Municipalité : À Saint-Prex, c'est le service administratif qui gère les dossiers de naturalisation (informations au guichet sur les procédures, remise des formulaires, réception des dossiers, contrôle de ces derniers, y compris des pièces annexées, établissement des rapports de renseignements, convocation aux auditions devant la Commission de naturalisation, correspondances diverses, envoi des dossiers au Canton).

Les auditions des candidats sont menées par la Commission consultative de naturalisation, en présence d'un délégué de la Municipalité, généralement M^{me} Tinguely. Cette commission est composée de sept membres, issus du Conseil communal. Elle se réunit en général un mercredi soir par mois, sauf durant la période des vacances d'été. Selon la masse de dossiers à traiter, il n'est pas rare que trois auditions aient lieu le même soir. Durant l'entretien, qui dure 45 minutes maximum, les candidats sont invités à se présenter et à expliciter leur motivation à obtenir la nationalité suisse, le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de Saint-Prex. Par la suite, les membres de la commission posent diverses questions afin de définir les connaissances des candidats au niveau de notre démocratie, de notre histoire et de nos us et coutumes. Cet entretien a également pour but de définir le degré d'intégration des candidats et de leur famille. A l'issue de l'entretien, la Commission établit un rapport à l'attention de la Municipalité où elle indique un préavis favorable ou

défavorable. C'est ensuite la Municipalité, sur la base du dossier, du rapport de renseignements et du préavis de la commission qui se détermine sur l'octroi de la bourgeoisie ou le refus ou encore sur la suspension de la demande durant un an, ceci afin de permettre aux candidats de combler certaines lacunes au niveau de leurs connaissances.

La nouvelle loi a pris du temps à être adoptée au niveau cantonal, suite aux différents débats et décisions qui ont découlé du Grand Conseil. C'est à la toute fin 2017 que le Grand Conseil a procédé à son adoption. Il a fallu ensuite attendre le délai de recours pour que celle-ci soit officiellement validée et que son règlement d'application soit rédigé. À ce jour, nous recevons des informations du Canton. Sur la base de ces dernières, de la loi et du règlement d'application, M^{me} Tinguely, municipale en charge des naturalisations, et la responsable du service administratif préparent les nouvelles procédures au niveau communal. Celles-ci seront ensuite soumises à la Municipalité pour décision.

L'ancienne loi n'imposait pas de questionnaire d'examen. La Commission de naturalisation favorisait l'échange verbal et la discussion pour définir l'intégration et les connaissances des candidats. Dorénavant, dans toutes les Communes vaudoises, un test de connaissances élémentaires, sous forme de questions à choix multiples, devra être passé. Le test sera mis en ligne afin que les candidats puissent se préparer avant l'audition. Les questions porteront sur la Suisse et le Canton de Vaud. Des questions locales seront également posées. Pour ces dernières, le Canton a demandé à ce que chaque Commune prépare un panel de 32 questions portant sur ses particularités géographiques, historiques, politiques et sociales. Pour Saint-Prex, ce panel a été établi par la déléguée de la Municipalité, la Commission de naturalisation et la responsable du service administratif et a été transmis au Canton.

En 2017, la Municipalité a réceptionné 71 dossiers de naturalisations, nombre plus important que les années précédentes du fait du changement de loi au 31 décembre 2017. Ces dossiers ayant été déposés principalement en fin d'année afin d'être sous l'égide de l'ancienne loi, la majorité de ceux-ci sont traités en 2018. Suite aux demandes déposées ultérieurement, début et milieu d'année 2017, voire 2016, la Municipalité a octroyé 24 bourgeoisies : 9 pour des demandes ordinaires; 8 pour des demandes de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse; 7 pour une naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de 2^e génération; aucune naturalisation vaudoise facilitée de confédéré.

La Municipalité a suspendu 3 demandes et en a refusé 3 également. Ces demandes sont généralement suspendues en raison de certaines lacunes au niveau des connaissances élémentaires et/ou de la langue française. Pour les refus, c'est généralement lié à un manque important d'intégration et de connaissances ou que des conditions formelles ne sont pas remplies au moment du traitement du dossier.

À ce jour, nous n'avons pas encore reçu de nouvelles demandes de naturalisation basées sur la nouvelle loi.

Gestion du personnel communal : Décompte du temps travaillé, processus ? Ventilation des heures et des coûts ? Refacturations/imputations internes pour allocation des coûts sur certains projets ? Comptabilité analytique.

Réponse de la Municipalité : La ventilation du temps travaillé s'effectue par deux manières :

- les heures effectives passées par le personnel d'un service pour d'autres services (exemple la voirie et le SUPCI)
- L'estimation du temps passé par le personnel d'un service pour d'autres services (exemple le service des finances, le secrétariat, le service des bâtiments, etc.)

Il n'y a pas de frais de personnel calculé pour les projets (préavis).

Le service des finances ne calcule pas ses heures pour la STEP car un tarif est calculé en fonction du montant net des charges (4%).

Nous n'avons pas de comptabilité analytique, le plan comptable nous étant imposé par le Canton (MCH1).

Comment est le taux d'absentéisme, son évolution en 2017 par rapport aux années précédentes ? Par rapport aux autres Communes ou à la moyenne cantonale ?

Réponse de la Municipalité : Le taux d'absentéisme a été calculé pour la première fois à fin 2017. Il était alors de 4,03%, ce qui peut être qualifié de bon. La moyenne dans les administrations publiques de Suisse romande est de 6%, selon l'enquête HR Bench 2016-2017.

Ce taux correspond à 358 jours d'absence liés à la maladie et 102 d'incapacité de travail suite à des accidents. A titre de comparaison, voici les jours d'absence enregistrés depuis 2012.

Année	Jours d'absence liés à la maladie	Jours d'absence liés aux accidents	Jours totaux d'absence
2017	358	102	460
2016	741.5	100	841.5
2015	595.5	240	835.5
2014	398	69.5	467.5
2013	465	66	531
2012	260.5	89	349.5

Comment sont organisées les RH dans notre Commune ?

Réponse de la Municipalité : M^{me} Guyomard, secrétaire municipale, occupe également la fonction de responsable des ressources humaines. Elle est secondée par M^{me} Lagger. Ces deux personnes s'occupent de toute la partie administrative des ressources humaines, allant du recrutement au départ du collaborateur. Elles sont également chargées de la calculation des salaires. Par contre, le versement est effectué par le service des finances, afin d'assurer un double contrôle.

La Commune est-elle un employeur attractif ? Quelle est la **politique salariale** de la Commune ? Suit-elle une échelle cantonale des salaires (Association des Communes) ?

Réponse de la Municipalité : Oui, la Commune de Saint-Prex est un employeur attractif. Les collaborateurs disposent de 5 semaines de vacances par année (6 semaines dès 50 ans). Par contre, ils travaillent 42 heures par semaine, mais bénéficient de trois jours de congé supplémentaires en fin d'année pour faire le pont entre le Noël et Nouvel An. De plus, la Municipalité accorde de temps à autre un jour supplémentaire, de manière à ce que les collaborateurs n'aient pas à prendre sur leurs vacances lors de ponts par exemple. Le personnel administratif a l'opportunité de gérer son temps de travail avec souplesse puisque leur présence est requise pendant les heures d'ouverture des guichets, mais qu'ils peuvent librement fixer leur horaire de travail. Pour les services extérieurs, tels que le service de la voirie et des parcs, le service des eaux, le service des bâtiments ou la STEP, les horaires sont fixes.

Il n'existe pas d'échelle cantonale des salaires des employés communaux. Le barème communal est différent dans chaque Commune. Saint-Prex a choisi lors de la révision des statuts du personnel communal en 2001 de faire 5 catégories différentes. L'échelle des traitements est indexée chaque année à l'indice du coût de la vie retenu par la Municipalité, conformément au statut du personnel communal. Une grille des salaires prévoit 40 annuités par catégorie. Ainsi, chaque collaborateur peut recevoir entre 0 et 2 annuités, en fonction de ses prestations.

Comment est géré le **site internet de la Commune** ? On observe des retards importants dans la mise à jour des informations.

Réponse de la Municipalité : Chaque service est responsable de la mise à jour des pages qui le concerne. Le site est régulièrement alimenté. M^{me} Regamey l'a passé entièrement en revue en début d'année pour vérifier que les informations sont toujours valables.

Société

Quelle est la vision de la Commune par rapport au **vieillissement de notre population** ? Perspectives ? EMS, etc.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité est sensible au vieillissement de notre population. Elle a accueilli avec plaisir un Centre Médico Social (CMS) sur notre commune en 2013. A travers l'implication de M^{me} Tinguely à la Fondation de la Côte ou au CODIR de l'ARASMAC, ce sujet est régulièrement abordé et la politique sociale et de santé régulièrement suivie. Nous avons également participé à des groupes pour prendre position sur les projets de loi cantonaux. La Municipalité a à cœur d'offrir à terme un EMS sur la Commune ainsi que d'augmenter l'offre en appartements protégés et adaptés. Pour rappel, lors de l'octroi du droit distinct et permanent au Clos du Cerisier, huit appartements ont été construits pour des personnes âgées ou à mobilité réduite. La Municipalité est consultée lors de chaque nouvelle attribution de ces appartements.

Malheureusement, la politique cantonale a quelque peu changé par rapport à la construction d'EMS. Lors de la législature précédente, le SASH (service d'assurances sociales et hébergement) soutenait la construction d'un EMS sur la Commune. Or, suite au renouvellement des autorités, la politique cantonale a été modifiée et la volonté actuelle du Canton est plus à moderniser le parc existant. Saint-Prex a déposé deux projets avec des exploitants différents, mais aucun des deux n'a trouvé à ce jour la faveur du Canton. Nous continuons à travailler sur le dossier.

Le **social en 2017** : Qu'est-ce, où en est-on ? Différents formes ? Marge de manœuvre de la Commune, part Canton ↔ part Commune ?

Réponse de la Municipalité : La politique sociale est entièrement définie par le Canton. La participation des Communes se limite au paiement de la facture sociale et à la gestion du personnel des centres sociaux régionaux (CSR). Actuellement, deux motions ont été déposées au Grand Conseil concernant la reprise de la facture sociale par le Canton. Cela reviendrait à basculer un nombre important de points d'impôts (21 points) au Canton. Les discussions ont commencé. Les Communes en contrepartie demandent à ce que certaines tâches cantonales soit redonnées au niveau communal.

Au niveau du social, M. Maillard, en collaboration avec M. Leuba, a de grands projets au niveau de la restructuration des régions et souhaite un rapprochement entre les offices régionaux de placement (ORP) et les Centres sociaux régionaux (CSR) pour favoriser un retour au travail des personnes au social. Des projets de réinsertion des jeunes ont également été mis en place. Nous vous ferons parvenir le rapport de gestion de l'ARASMAC dès que nous le recevrons.

Articulation entre le développement de la Commune (croissance de la population) et la qualité de vie. Notamment dans les zones touristiques, bord du lac. Question des parkings, y a-t-il une **politique du stationnement** ?

Réponse de la Municipalité : La Municipalité envisage une réflexion sur sa «politique de stationnement». Celle-ci tend vers une diminution de l'attractivité des places sises sur le domaine public, par diverses mesures telles que réduction de la durée autorisée de stationnement, instauration de places payantes, etc.

Il n'y a aujourd'hui pas de volonté de créer de nouvelles zones importantes de parkings publics. Des réflexions pourraient être lancées sur des parcelles du Penguey et En Coulet, en cas de réalisation d'un nouveau port. Il faudra trouver une solution pour remplacer à terme le parking provisoire du Chauchy.

CFF : Y a-t-il eu en 2017 des démarches de la Commune auprès des CFF pour connaître l'avenir de notre gare ? Quand est prévu le passage à la fréquence du ¼ d'heure (interaction bus MBC) ? Y a-t-il un contact et une communication régulière entre les CFF et la Commune ?

Réponse de la Municipalité : De longues négociations ont eu lieu avec les CFF concernant la gare. Les CFF vont construire une rampe et rallonger les quais en 2021-2022. Ceci nous a été assuré dans le cadre de Léman 30.

Le passage au quart d'heure est loin d'être assuré dans un futur proche.

Nous avons eu des contacts très intensifs pour les parois antibruit et les passages inférieurs En Monniver, mais également concernant la route de Rolle. La collaboration avec les CFF pour le chantier des parois antibruit est bonne.

Dans le cadre d'une prolongation de la ligne de bus 724 jusqu'à Allaman, nous devons repenser le parcours dans les deux sens et les arrêts de bus sur notre territoire, afin de trouver un compromis entre ligne régionale et desserte fine communale. Des navettes autonomes pourraient être une solution à moyen terme pour une amélioration interne, dès qu'elles seront homologuées (tests en cours du MBC à Cossonay). Les horaires de bus doivent dans la règle être coordonnées avec les horaires des CFF.

Lien avec la Commission de gestion 2016-2017

Comment en 2017 ont été traités les observations et les vœux de la Commission formulés au Chapitre 10 du rapport 2016-2017, respectivement au Chapitre 11 ?

Réponse de la Municipalité : Voir pp. 37 et 38 du rapport de gestion.